

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; E. Payen; Paul Labbé; M. Sauvé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

Les chemins de fer d'Asie Mineure, par ROBERT DE CAIX.....	333
La question des réformes arméniennes.....	336
Les événements de Chine.....	338
Les idées des musulmans de l'Inde britannique sur les rapports de l'Angleterre et de la Turquie....	341
Les Coréens sous la domination japonaise.....	342
La situation au Kouang-si, par ALBERT MAYBON.....	351
Indochine. — Le règlement de l'exercice 1912. — Une mission de répression militaire chez les Moï-Taoïs. — L'attentat d'Hanoï et les complicités chinoises. — Le retour de M. Sarraut. — Le mouvement du transit du Tonkin en 1912. — L'exportation des minerais du Tonkin en 1912. — Le mouvement du port de Haïphong en 1912. — Le contrôle des matières d'or et d'argent. — Les services fluviaux en Cochinchine et au Cambodge. — La remise de l'hôpital Drouhet à l'administration locale.....	353
Levant. — L'Italie et l'Asie Mineure.....	357
Extrême-Orient. — Chine : Les emprunts. — Un nouveau premier ministre. — La question de l'opium. — Le futur statut du Tibet. — La révolution et la situation économique.....	358
Japon : La question japonaise dans l'Amérique du Nord. — Les jésuites allemands au Japon.....	361
Perses : La situation intérieure. — Un débat au Parlement anglais. — Questions financières. — La frontière turco-persane.....	362
Asie anglaise : L'emplacement et la construction de la nouvelle Delhi.....	365
Asie russe : Le développement des voies de communication.....	366
Australasie : Le mouvement d'immigration en Australie.....	367
Nominations officielles.....	367
Bibliographie.....	368

LES

CHEMINS DE FER D'ASIE MINEURE

Les journaux ont commencé à publier, le 26 août, des informations annonçant la conclusion imminente d'un accord franco-allemand relatif au chemin de fer de Bagdad et à d'autres voies ferrées de l'Asie turque. La nouvelle était vraie quoique insuffisante ainsi présentée. Si un accord franco-allemand intervient c'est qu'il est nécessaire pour permettre la réalisation complète de l'accord franco-turc, que Djavid bey est venu négocier à Paris. Nous avons montré comment la Turquie veut obtenir des puissances la prolongation de la surtaxe douanière de 4 0/0 accordée pour « financer » les réformes macédoniennes; comment elle veut même porter cette surtaxe à 7 0/0. Nous avons dit quelles demandes présentait la France comme contre-partie à cette élévation de droits nécessaire pour assurer à la Turquie de nouvelles ressources financières. Nos conditions seraient sur le point d'être acceptées : la Sublime Porte serait près d'accorder ce qui a été demandé par nos chemins de fer syriens et de concéder à des Français un vaste réseau ferré à construire en Arménie. Mais les limites de ce dernier exigeaient une entente avec les chemins de fer d'Anatolie qui avaient des droits ou des prétentions sur une partie des lignes projetées en Asie-Mineure. De là la nécessité d'un accord franco-allemand comme corollaire de l'accord franco-turc et les relations intimes qui ne pouvaient manquer de s'établir entre les deux tractations.

*
* *Des dépêches publiées par le *Times* et l'*Echo de Paris* permettent de se rendre compte des

avantages en échange desquels les Allemands auraient renoncé à leurs prétentions sur quelques-unes des lignes que l'on désirait voir comprendre dans le futur réseau français du Nord-Est de l'Asie-Mineure. Ces avantages seraient d'ordre pécuniaire. Ils assureraient des disponibilités d'argent pour la continuation des travaux du Bagdad dont les chantiers, ainsi qu'on a pu le voir dans un article de M. Vimard publié par *l'Asie Française* de juillet, chômaient sur certains points faute de fonds d'autant plus nécessaires que la main-d'œuvre a énormément renchéri dans les pays traversés. A vrai dire, la manière dont a d'abord été annoncé l'accord, ne permettait guère de deviner quelle pourrait être la combinaison pécuniaire adoptée. Le *Temps* écrivait : « D'après les grandes lignes des négociations la Banque Ottomane rétrocède aux Allemands, c'est-à-dire à la Deutsche Bank, sa participation financière dans le Bagdad, représentée par des titres qui, faute d'admission à la cote de la Bourse de Paris les rendant négociables, sont pour elle un poids mort. Les Allemands rachètent ces titres et renoncent, au profit des Français, à d'autres concessions de chemins de fer... » Ainsi présentée l'affaire était inconcevable pour tous ceux qui ont un peu suivi la question du Bagdad : loin de la repousser, en effet, les Allemands ont toujours recherché la participation du capital étranger à cette entreprise. Si donc ils rachètent celle de la Banque Ottomane, c'est moyennant une compensation pécuniaire.

Cela était évident, malgré la manière dont certains journaux français présentaient les choses en disant que les Allemands éliminaient la Banque Ottomane pour être seuls maîtres du Bagdad : en réalité ils n'ont pas cessé de l'être : la Banque Ottomane s'était bien engagée à prendre 30 0/0 du capital, mais le gouvernement français n'avait jamais voulu ratifier cet arrangement, conclu en dehors de lui, parce qu'il n'avait pu obtenir pour les Français mieux qu'une part subalterne de direction. De là le refus d'admission à la cote qui embarrassait la Banque Ottomane et ne laissait pas aux Allemands l'espérance d'une large participation du capital français. Aussi n'est-ce pas pour nous évincer du Bagdad où nous n'avons jamais eu qu'une place inférieure, mais bien pour obtenir, comme nous venons de le dire, un avantage pécuniaire, que les Allemands ne feront pas de difficulté à la concession à des Français de certain chemin de fer d'Asie Mineure. Cet avantage consisterait dans la reprise, par la Banque Ottomane, de titres de l'emprunt turc 1911, gagé sur les douanes de Constantinople, pris par les banques allemandes, mais non écoulés dans le public à la suite du refus du gouvernement français d'admettre à la cote de Paris un nouvel emprunt ottoman en l'absence de réformes jugées nécessaires pour assurer la solidité de finances ottomanes. Cet emprunt représente une somme plus forte — sensiblement — que les fonds placés dans le Bagdad par la Banque Ottomane. Il s'agirait de 4 millions de livres contre un peu plus d'un

million et demi. La Banque Ottomane pourra donc se rembourser en émettant les titres de l'emprunt 1911 et verser aux Allemands une soulte qui leur laissera des disponibilités pour le Bagdad. Telle serait, d'après ce que permettent de comprendre les dépêches de journaux, et notamment de *l'Echo de Paris* et du *Times*, l'économie des arrangements négociés entre les financiers de deux pays, sans aucun doute avec l'assentiment de leurs gouvernements.

* *

Une première réflexion s'impose si on le considère du point de vue public : quoi qu'on en ait dit, le refus d'admission à la cote est une arme qui, maniée à propos, peut procurer des avantages. Si la Banque Ottomane avait pu puiser librement dans le public la part de capital du Bagdad qu'elle s'était chargée de fournir, les Allemands n'auraient eu aucune raison de nous faire des concessions sur le chemin de fer d'Asie Mineure. Il n'est pas mauvais de le constater pour nous qui avons dit depuis des années que, dans toute la mesure du possible, les affaires financières doivent être subordonnées aux intérêts permanents du pays. Ceux qui, pour des raisons d'intérêt ou des théories d'économistes auraient préféré la conception contraire qualifiaient celle-là de legs d'un autre âge, de système à la fois barbare et impuissant. Les faits viennent de se charger de répondre et de montrer que la subordination que nous n'avons cessé de demander est aussi praticable qu'elle est patriotique.

Comment juger, maintenant, le parti qu'a tiré le gouvernement de l'arme qu'il avait entre les mains ?

D'aucuns se désolent qu'il ne s'en soit pas servi pour essayer de nous donner une part sérieuse dans la direction de l'affaire du Bagdad : nous croyons qu'ils s'attardent dans des regrets superflus. Les Allemands, dans tous les pourparlers, ont toujours montré que s'ils désiraient notre argent ils ne voulaient pas nous laisser participer à la maîtrise de l'affaire. Toutes les négociations tentées par notre diplomatie pour nous y associer sérieusement ont échoué. Leur volonté était si bien arrêtée qu'ils ont préféré subir notre abstention de capitalistes. Peut-être aurait-on pu les décider en 1902, mais notre diplomatie fut paralysée par la politique toute négative de la Russie. Depuis lors la partie était perdue.

Le retrait de la Banque Ottomane n'ajoute donc rien d'appréciable et encore moins de grave à notre effacement sur le Bagdad. Qu'on regrette ou non celui-ci, il est un fait. Et nous n'hésitons pas à dire que si nous voyions sans défaveur des associations de Français et d'Allemands provoquées par le libre jeu des intérêts, nous déclarons tout aussi nettement que nous craindrions avec eux toute association de finance mêlée de politique. Ils cherchent toujours à faire de telles combinaisons le point de départ d'intimités plus grandes. Ils cherchent, en s'appuyant sur

des intérêts particuliers — on pourrait citer des cas — à entraver d'une manière générale notre liberté de mouvements. Leur politique rappelle l'attitude du monsieur qui compromet les femmes : si on l'invite à prendre le thé il essaie de faire croire à des familiarités d'alcove. L'histoire des tentatives allemandes « d'encerclement » depuis 1905 ne nous invite qu'à la plus extrême réserve.

Une participation plus sérieuse de la France à l'affaire du Bagdad écartée — et elle l'était encore plus du moment où la Russie n'y participe pas, non plus que l'Angleterre qui retranche ses intérêts sur les rives du golfe Persique — le gouvernement français a-t-il eu raison de porter l'effort de sa diplomatie sur le chemin de fer du Nord-Est de l'Asie Mineure? Nos lecteurs habituels peuvent deviner notre réponse.

Sans aucun doute, à la condition expresse qu'il ne nous mette pas en délicatesse avec la Russie, un réseau ferré arménien présente pour notre pays des avantages. En ouvrant de nouveaux débouchés, il attirera une clientèle plus étendue aux écoles où s'enseigne le français. Et ce débouché sera considérable, puisqu'il s'agit d'un très grand développement de voies ferrées. On parle d'une ligne Samsoun, Sivas, Kharpout, atteignant presque Diarbékir et lançant des embranchements vers Erzindjian et Erzeroum, vers Biblis et Van et peut-être vers Castamouni. Il est clair qu'il fallait une entente avec les Allemands pour assurer les limites et les contacts d'un tel réseau avec leurs réseaux d'Anatolie et du Bagdad.

En outre, si le gouvernement y tient la main, ce sera une bonne affaire pour nos usines métallurgiques qui auront des fournitures à faire et aussi pour les constructeurs français : il s'agit dans l'ensemble de voies ferrées très coûteuses, en pays de montagne et dont certaines sections reviendraient à 800.000 francs le kilomètre. Il y aurait donc là matière à satisfaction pour nos intérêts industriels et financiers, en dehors même de la Banque Ottomane libérée du papier du Bagdad, que, faute d'admission à la cote, elle ne pouvait écouler dans le public.

Les arrangements franco-turc et franco-allemand portant sur le chemin de fer du Nord-Est de l'Asie Mineure devraient donc être bien accueillis. Ces voies ferrées avaient en outre le mérite de donner de nouvelles chances de conservation à la Turquie en apportant une vie nouvelle dans des régions souvent troublées, et l'on sait que le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman est la meilleure condition du développement de nos intérêts matériels et de notre culture dans le Levant.

Mais, ceci dit, nous ne pouvons qu'en revenir à l'idée exprimée dans le vœu voté par le Comité et exposée plusieurs fois dans l'*Asie française*, qu'au point de vue de notre influence, c'est en Syrie bien plus qu'en Arménie que nous devons chercher à développer nos entreprises. En Arménie, il ne peut guère s'agir que d'affaires, tandis que les traditions et les situations acquises font

quelque chose de plus de toutes les manifestations de l'activité française en Syrie.

*
**

De ce côté, nous serions en présence d'un arrangement franco-turc, mais l'arrangement franco-allemand n'y étendrait pas ses effets. D'après ce que nous savons, c'est à tort que le *Temps* aurait parlé, dans sa note du 26 août, du renoncement des Allemands au profit des Français « à des concessions de chemin de fer sur le littoral de la mer Noire et en Syrie ».

Les Allemands n'auraient eu à être mêlés à nos tractations avec les Turcs, en ce qui concerne les chemins de fer de Syrie, que si elles portaient sur la région d'Alep, où la Compagnie française du Beyrouth-Damas-Hamah est en contact avec la ligne du Bagdad. Or, nous ne sachions pas qu'il soit question du Nord de la Syrie dans les récents accords. Il est permis de le regretter vivement. Du moment où, après les Anglais et les Russes, nous réglions nos rapports avec l'affaire du Bagdad, il aurait été désirable de déterminer d'une manière définitive la ligne de démarcation entre nos chemins de fer de Syrie et le réseau construit et exploité par les Allemands. On aurait pu décider, par exemple, soit par une entente entre les deux compagnies, soit en nous faisant réserver des droits par la Turquie elle-même, que si une voie ferrée est jamais construite entre Alep et la mer par la vallée de l'Oronte, ou au Sud de celle-ci, elle sera rattachée au réseau français de Syrie. Rien ne nous prouve, en effet, que quelque jour les Allemands ne voudront pas restreindre notre champ d'action, compléter l'amputation que leurs accords avec des financiers français pendant la période 1900-1909 ont fait subir à nos chemins de fer dans la Syrie du Nord, en construisant quelque ligne dans la région côtière entre Alexandrette et Latakieh. Un projet de ce genre, présenté par eux à la Turquie, serait au moins un moyen de marchandage avec nous. Nous ne pouvons qu'exprimer le regret que cette possibilité ne soit pas écartée, autant du moins qu'on le sache, par les accords imminents. Cette lacune rendra ceux-ci beaucoup moins satisfaisants. Nous aurions mieux aimé, malgré son infériorité considérable en tant qu'affaire, une garantie ou une concession dans le Nord de la Syrie que bon nombre de kilomètres d'une des lignes du futur réseau arménien.

C'est, d'après les on-dit, seulement sur le Sud de la Syrie, que porteraient les accords syriens conclus seulement entre la France et la Turquie puisque, dans cette région, il n'y a pas de chemin de fer allemand, ni de raison de négocier avec les financiers qui le construisent. La Compagnie française de Beyrouth-Damas obtiendrait la concession d'une voie ferrée reliant son réseau à la ligne également française de Jaffa à Jérusalem. En outre des mesures administratives et des combinaisons d'exploitation seraient arrêtées pour mettre fin à la concurrence déloyale, signalée récemment par nous, que fait la ligne impériale Deraa-

Kaiffa à la ligne parallèle française. On voit donc que les accords franco-turcs sont entièrement satisfaisants en ce qui concerne la Syrie du Sud.

* * *

Nous ne pourrions d'ailleurs les commenter d'une manière complète que lorsqu'ils auront été publiés. On assure, en effet, qu'ils contiennent encore d'autres clauses relatives à des concessions de ports. Il faudra alors les examiner plus en détail et aussi les « situer » dans l'ensemble de faits créés non seulement par la politique de la France, mais encore par celles de la Russie et de l'Angleterre à l'égard de l'entreprise du Bagdad.

ROBERT DE CAIX.

LA QUESTION

DES

RÉFORMES ARMÉNIENNES

La question des réformes arméniennes — qui est par extension celle de toute la réorganisation de l'Asie turque et de la survie de l'Empire ottoman lui-même — semble avancer sensiblement vers sa solution. On se rappelle que M. René Pinon disait dans la conférence qu'il nous a donnée le 14 juin : « Nous savons que le 7 juin, en présence des troubles croissants en Arménie, la Russie a envoyé une circulaire aux grandes puissances pour faire examiner par les six ambassadeurs à Constantinople un projet de réformes ayant pour base le programme de 1895 élargi et mis à jour (1). » D'après les nouvelles que nous avons reçues de Constantinople, ce projet russe est actuellement soumis à la discussion des ambassades.

Il est, comme bien on pense, impossible d'en connaître exactement la teneur : c'est un document qui n'est pas encore sorti des cercles diplomatiques très restreints. On sait seulement que le projet russe s'inspire de très près des desiderata exprimés à la Porte par le Patriarcat arménien. Il est conforme aux vœux que la délégation arménienne, présidée par S. E. Boghos Nubar pacha, est venue présenter à l'Europe. La bienveillance témoignée depuis quelque temps par le gouvernement russe aux Arméniens, en Transcaucasie et ailleurs, et que M. Pinon signalait dans la conférence que nous venons de rappeler, se confirme donc par une nouvelle manifestation.

Nous avons dit, et avec nous non seulement les Arménophiles d'Angleterre et d'ailleurs mais encore tous les vrais amis de la Turquie, que sans contrôle étranger des réformes ottomanes ne sau-

raient exister que sur le papier. D'après ce qui a transpiré du projet russe, il tendrait à établir très fermement ce contrôle : le ou les hauts fonctionnaires européens chargés de surveiller la réorganisation des vilayets arméniens seraient, en effet, nommés pour cinq ans avec l'assentiment des puissances; ils ne se verraient donc pas réduits au rôle de personnages que les autorités turques pourraient écouter ou non et révoquer librement dès qu'on les trouverait encombrants. Un conseil administratif et une assemblée provinciale assureraient la représentation égale auprès des autorités des éléments chrétiens et musulmans. La justice et la gendarmerie seraient réformées ou, plus exactement, créées; le régime foncier, si profondément troublé à l'heure actuelle, serait révisé — c'est-à-dire que l'on réglerait la question agraire si grave pour les Arméniens. Les droits de la langue arménienne seraient assurés dans l'administration et les tribunaux. Les Mohadjirs, les réfugiés musulmans, qui passent si nombreux en ce moment de Roumélie en Asie, ne seraient pas autorisés à s'établir dans les régions habitées par les Arméniens où on craint que leur arrivée ne provoque de nouveaux massacres.

Mais l'excellence d'un programme turc n'est en elle-même pas grand'chose, comme l'expérience l'a démontré. Les chances d'application sont autrement importantes. C'en est une très grande que, cette fois, le projet de réformes soit d'initiative russe. Pour le prouver il suffit de rappeler que la Russie avait surtout joué jusqu'ici dans la question arménienne le rôle d'un « sabot d'enrayage ». Elle se défiait de plans de réorganisation entraînant l'établissement d'une administration réformée par les étrangers dans les vilayets voisins de la Transcaucasie. Peut-être considèrerait-elle que les réformes dans la Turquie d'Asie étaient une des idées de la politique anglaise en qui elle voyait un antagoniste nécessaire : ces réformes étaient d'ailleurs en effet prévues, avec un certain « droit de regard » pour l'Angleterre, dans l'accord anglo-turc du 4 juin 1878 qui permit l'occupation anglaise de Chypre. Et si, en 1895, la Russie se joignit à la France et à l'Angleterre pour inviter la Turquie à réformer son administration en Arménie, on est porté à croire qu'elle n'embrassa cette cause que pour mieux l'étouffer. Sa tiédeur, qui détermina celle du gouvernement français, malgré les efforts de M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Constantinople, très pénétré de l'abomination des massacres... et aussi des conditions nécessaires à la sécurité de l'Empire ottoman, fut la raison principale par laquelle le décret du 20 octobre 1895, qui reproduisait avec quelques modifications le mémorandum présenté à la Porte le 11 mai par les trois ambassadeurs, resta lettre morte malgré les horreurs de 1896. Abdul Hamid, sentant que la Russie n'était guère intervenue que pour la forme et se trouvant assuré en outre par les complaisances de l'Allemagne qui fondait alors sa situation en Orient et ébauchait l'entreprise du

(1) Voir l'Asie Française de juillet 1913.

Bagdad, jugea bien vite qu'il pouvait sans danger laisser son décret du 20 octobre dans le domaine de la littérature et qu'il n'avait pas à se gêner avec les Arméniens.

L'évocation de ce passé permet d'apprécier l'importance de l'attitude nouvelle de la Russie. Sans doute l'initiative russe ne résout pas du premier coup la question des réformes arméniennes. On assure, en effet, que les Jeunes-Turcs lui opposent une résistance qui sert sans doute mieux leurs passions et leurs préjugés que les intérêts de leur pays. Khiamil Pacha avait trouvé les revendications arméniennes, y compris le contrôle des réformes par les puissances, raisonnables, conformes aux besoins bien entendus de l'Empire lui-même. Les gouvernants turcs actuels ne partageraient pas cette opinion : ils ne voudraient surtout pas du contrôle et déclareraient que la question arménienne est affaire purement ottomane. Ils recourraient à la vieille tactique suivie par la Porte en face de demandes de réformes des puissances : la présentation d'un projet beaucoup plus général, plus grandiose, dans lequel l'autre serait noyé : on sait que ce *fara da se* turc n'a jamais servi qu'à ne rien faire du tout. Ce serait donc un programme de réorganisation de tous les vilayets qui aurait été présenté par la Porte aux ambassades et, par conséquent, opposé *ipso facto* à la proposition russe. Le gouvernement de Constantinople préciserait son projet déjà signalé par la presse de diviser l'Empire en zones d'inspection confiées à des personnages investis des pouvoirs les plus étendus et qui pourraient être de nationalité européenne. Mais ce grand programme de réorganisation a sans doute surtout aux yeux des Jeunes Turcs le mérite de confondre les vilayets arméniens, pour la réforme desquels l'Europe peut se réclamer des textes précis, avec l'ensemble de l'Empire, et d'éviter le contrôle étranger sous toutes ses formes : les inspecteurs seraient nommés, c'est-à-dire pourraient être ignorés, déplacés ou révoqués, sans aucune intervention des puissances. Si cette intervention est la chose que les gouvernants turcs veulent écarter elle est, nous venons de le dire, la condition *sine qua non* d'une réforme sérieuse ; aussi ceux qui se soucient de l'avenir de la Turquie ne peuvent-ils attacher aucune espèce de valeur ni donner le moindre crédit au mirifique projet ottoman.

Malheureusement il n'y a peut-être pas que des amis de la Turquie dans cette affaire. On racontait ces jours derniers que les ambassades de la Triple Alliance à Constantinople se montraient assez disposées à soutenir le projet turc pour écarter le projet russe. Il n'est pas impossible que le vieux système de la surenchère des complaisances soit encore mis en pratique dans le cas présent par ceux qui ont si bien su en jouer dans le passé pour pousser leurs intérêts en Turquie. Certaines puissances ont appris tout ce que l'on réussit à se faire concéder par la Porte quand on lui vend au bon moment son désistement des demandes présentées par d'autres plus candidement intéressées à la paix des peuples de l'Em-

pire et à la consolidation de la Turquie elle-même.

Cependant il semble difficile qu'à la réflexion on ose tirer encore beaucoup maintenant sur les vieilles ficelles. A moins de vouloir la fin de l'Empire ottoman, il serait absurde de combattre un projet de réformes rendu sérieux par l'introduction du contrôle étranger. A cet égard la prudence du gouvernement de Berlin — à moins qu'il n'ait des arrière-pensées de profiter d'un démembrement — doit lui inspirer la même politique que le mouvement arménophile qui s'est dessiné depuis quelque temps dans certains milieux d'Allemagne. Mais, qui plus est, il ne s'agit plus seulement maintenant de réformes évidemment nécessaires, mais de réformes proposées par la Russie, ce qui ajouterait beaucoup à la gravité de leur échec. Aujourd'hui l'attitude de la Russie est tout ce que la Turquie peut désirer. On serait même tenté de la trouver inespérée pour les Turcs : le bruit avait couru, surtout au moment de la guerre italo-turque et, plus récemment, lorsqu'il fut question de faire rendre Andrinople aux Bulgares, qu'il y avait dans le gouvernement de Saint-Petersbourg un fort parti désireux d'une intervention russe en Arménie. Or la proposition de réformes sérieuses par ce pays est contraire à toute opération de cette nature et tend même à ne lui laisser à l'avenir aucune raison d'être. C'est de la part de la Russie une marque de bonne volonté, de désintéressement et de sincérité qui devrait être appréciée des dirigeants turcs. Ils feraient bien de comprendre que si une explosion se produisait en Arménie — où il y a un terrible amoncellement de matières inflammables — à la suite du rejet de réformes proposées par la Russie, celle-ci serait formidablement tentée et aurait une magnifique occasion morale de manifester sa sollicitude pour les Arméniens sous une forme tout autre que celle qu'elle prend dans le projet soumis aux ambassades de Constantinople. L'Homme malade d'Orient ne survivrait pas à un pareil accident. Ce devrait être une raison pour ses amis — s'ils le sont sincèrement — et pour lui-même de prendre sans trop la discuter la médecine russe qu'il a la chance inespérée de se voir présenter en ce moment. Si on lui conseillait le contraire, il pourrait répéter mélancoliquement le : « Dieu me garde de mes amis... ! » En tous cas nous autres Français, qui connaissons assez nos intérêts pour souhaiter, en dehors de toute autre raison, une longue survie à l'Empire ottoman, nous ne pouvons que désirer le succès du projet russe et y contribuer de toutes nos forces.

R. C.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

LES Événements de Chine

La lutte entre Nordistes et Sudistes chinois s'est développée dans le sens que nous indiquions dans notre dernier numéro : les troupes de Youan Chi Kaï continuent à obtenir des succès sur les soldats improvisés du Sud. Au moment où nous mettons sous presse, la ville de Nankin qui avait très longtemps résisté, a été prise par les forces combinées du général Tchang Hsoun et du toutou du Tcheli, le général Feng Kouo Tchang. Elle a d'ailleurs été abondamment pillée par les vainqueurs après l'avoir été par les gens du Sud.

Partout les Sudistes ont été sur la défensive. Leur impuissance à commencer seulement le mouvement de l'expédition qui avait inscrit sur ses drapeaux : « Pour punir Youan », a éclaté dans tous les événements. Il est évident qu'à moins de revirement absolument inattendu, le succès du Sud contre Youan Chi Kaï est désormais une impossibilité radicale, et que toute la question est de savoir combien il faudra de temps au président provisoire pour soumettre les provinces qui lui résistent encore dans une guerre civile désordonnée.

* * *

Les défaites des Sudistes s'expliquent d'ailleurs assez facilement. Ils ont éprouvé des déceptions de divers côtés. C'est ainsi qu'ils espéraient au moins une neutralité bienveillante du général Tchang Hsoun et des vingt bataillons de vieilles troupes qu'il avait massés sur le Tien-tsin-poukou, au Sud de Changtoug, où il s'était taillé une sorte de principauté militaire. On sait que, au contraire, Tchang Hsoun s'est avancé vers le Sud, a marché sur Nankin et non sur Pékin, et qu'il a été renforcé dans cette opération contre les Sudistes par le général Feng, dont nous venons de parler.

Les Sudistes comptaient encore sur la flotte dont les équipages sont en grande partie originaires du Foukien, mais là est apparu une fois de plus le rôle prédominant de l'argent dans les luttes chinoises. Au commencement d'août les intrigues des Sudistes auprès des commandants de la flotte ont été paralysées par ce fait que Youan a fait verser la solde des officiers et des marins par les banques étrangères disposant des fonds de l'emprunt de réorganisation. C'est pourquoi les croiseurs, au lieu de les aider dans l'attaque de l'arsenal de Kiang-nan, près Changhaï, ont tiré sur les Sudistes et contribué à leur déroute.

Les révolutionnaires du Sud comptaient sur une intervention résolue du Hounan, mais cette province, qui s'est déclarée indépendante dans les derniers jours du mois d'août, n'a cependant pas envoyé de troupes aux points décisifs, c'est-à-dire à Nankin et à Kiang-si. On raconte que les Hounanais auraient bien voulu aider les provinces

voisines, mais que l'arsenal provincial de Tchangcha a fait explosion avec une utilité si merveilleusement opportune pour Youan Chi Kaï qu'il a été difficile de l'attribuer au simple hasard. A la suite de cet événement les munitions manquaient aux troupes hounanaises pour entrer en campagne.

Quant à la Mandchourie, sur laquelle on comptait pour combattre en même temps le président, elle n'a pas bougé.

Enfin, il faut signaler que le milieu est beaucoup moins favorable aux révolutionnaires qu'il ne l'était en 1911. C'en est fini de l'enthousiasme républicain. Le peuple ne s'est jamais associé à la révolution que dans l'espoir d'être débarrassé des impôts et de vivre dans une anarchie paisible. Or, depuis 1911, il a été pillé comme il ne l'avait jamais été depuis fort longtemps. En somme, il a traversé une de ces périodes de brigandage et de massacres comme celles qu'il est dans les traditions chinoises de subir lorsqu'une dynastie a épuisé ses destinées en même temps que les faveurs du ciel. Quant aux marchands, ils aspirent à avoir un gouvernement quel qu'il soit, et même si Youan Chi Kaï n'est pas populaire auprès d'eux, ils le considèrent au moins comme un sauveur. Aussi les fonds ont-ils manqué aux révolutionnaires. Il faut ajouter que les colonies chinoises à l'étranger, et notamment dans l'Asie méridionale, ne sont plus généreuses comme à l'époque où Sun Yat Sen allait les quêter au profit de la révolution. Il semble qu'elles seraient disposées à se rallier à Youan, qui a d'ailleurs récemment envoyé une mission auprès d'elles pour leur exposer la nécessité du maintien de son gouvernement, et pour leur expliquer, ce qui est d'ailleurs présenter les choses avec une certaine inexactitude, que le régime républicain est véritablement en vigueur en Chine. Une manifestation curieuse du revirement de l'opinion des classes marchandes du Sud est l'attitude des commerçants de Hong-kong : ces hommes qui étaient naguère les suppôts de la révolution se sont récemment déclarés pour Youan Chi Kaï et lui ont envoyé une adresse d'approbation.

Quoi qu'il en soit, les révolutionnaires sont donc dans l'impossibilité de vaincre, mais leurs échecs, et notamment la prise de Nankin, n'annoncent peut-être pas encore la fin prochaine du mouvement.

Pour que le Sud soit rapidement dompté, il faudrait que le mouvement sudiste soit quelque chose de coordonné qui procède d'une impulsion unique, que l'on puisse atteindre la révolte dans son centre vital. Or, rien n'est plus inorganique en réalité que ce mouvement. L'insurrection sudiste n'est que la somme d'une foule de petites explosions locales provoquées par les intérêts et la vanité de politiciens de province, rendus maîtres de leur coin de pays par la révolution et menacés maintenant dans leur exploitation et leurs honneurs par l'effort de centralisation de Youan Chi Kaï. Jamais le caractère morcelé, dispersé de la vie chinoise n'était plus clairement apparu.

Ce n'est d'ailleurs pas l'activité et la résolution des forces nordistes qui paraissent devoir rapidement remédier à cette situation. Les lieutenants de Youan ont continué à se montrer singulièrement incapables de profiter rapidement de la supériorité des troupes dont ils disposent. Il semble qu'ils aient obéi à l'habitude invétérée des Chinois de mener de front les négociations et les opérations de guerre, et de plus attendre de la diplomatie que de la force. Quoi qu'il en soit, pendant plusieurs semaines on n'a pas su — et aucun effort militaire n'a été tenté pour dissiper l'incertitude — si les forts qui dominent l'entrée du Yang-tseu la gardaient pour le Nord ou pour le Sud. Ainsi fut retardée l'arrivée devant Nankin des croiseurs loyaux à Youan Chi Kaï et dont on avait grand besoin pour bombarder les positions des rebelles et assurer le passage du fleuve par les renforts venus du Nord. Les forts de Vou-song, à l'entrée de la rivière de Changhaï, ne sont tombés que le 13 août, moins peut-être par l'effet d'un siège très mou que de quelques subsides habilement donnés aux chefs des défenseurs. Nankin, qui, après une première adhésion au Sud, avait proclamé sa fidélité à Youan Chi Kaï après la fuite au Japon du chef sudiste Houang Sing, a eu le temps de retourner au Sud, et nous venons de voir que des combats assez rudes et prolongés ont été nécessaires pour prendre la vieille capitale des Ming. Plus loin, à l'Ouest, les Sudistes occupent Kiou-kiang, et peut-être Nantchang, mais la plus grande partie de la province du Kiang-si est encore au pouvoir des troupes locales.

Il n'est pas sûr que des villes situées même sur le Fleuve Bleu comme An-king et Wou-hou, ne soient pas encore entre les mains de troupes sudistes. Le Hounan a proclamé son indépendance bien que sa situation reste incertaine et que l'on ne sache pas si, dans les tout derniers jours, il n'a pas de nouveau déclaré sa fidélité à Youan Chi Kaï. La situation y est en effet extrêmement confuse. Le toutou de sa province a été débordé par la gauche de Kouo Ming Tang, le parti avancé, qui l'a obligé à proclamer l'indépendance de la province. Menacé de mort, il a remis son sceau aux révolutionnaires, mais l'opinion de la majorité des notables et des commerçants n'était pas avec ceux-ci, et le bruit a couru tout récemment, comme nous venons de le dire, que le toutou, reprenant le dessus, avait aboli la déclaration d'indépendance. Quoi qu'il en soit les gouvernants de Tchang-cha ont envoyé une troupe peu aguerrie et formée en grande partie des recrues à Yotchéou, pour interdire le sol de leur province aux soldats de Li Youan Hong qui continuent à garder pour Youan Chi Kaï Outchang et Hankéou. Les 8 ou 10 000 Hounanais avec des vieux canons qui se trouvent aux mains de ces troupes ne peuvent guère menacer les divisions de Outchang bien que leur influence puisse à l'occasion devenir dangereuse pour la fidélité des soldats de Li Youan Hong. Ce vice-président de la République n'est pas en effet complètement

tranquille sur ses dernières, puisqu'il a dû lutter contre de petites mutineries militaires au Nord du Yang-tseu, dans la vallée du Han, et contre le brigandage des routiers qui désolent les confins du Houpe et du Honan et colorent leurs pillages du prétexte politique de soutenir les républicains du Sud.

Si la situation est aussi confuse dans la basse et moyenne vallée du Yang-tseu, elle ne l'est pas moins plus à l'Ouest et au Sud. Dans l'extrême occident de la Chine, le Seu-tchouen est partagé entre les politiciens de Tchoung-king, qui ont proclamé l'indépendance de la province, et ceux de Tchen-tou, qui se déclarent fidèles au gouvernement de Pékin. Les troupes du Yunnan, où règne un chef de guerre vigoureux, marchent au nom de Youan Chi Kaï, avec celles du Kouei-tcheou contre l'Ouest du Hounan. Le Fou-kien après avoir plusieurs fois changé d'avis, vient de proclamer de nouveau son indépendance. Canton, le foyer traditionnel de révoltes du Sud, n'a envoyé aucun secours aux Sudistes du Yang-tseu bien que le Kouang ait proclamé son indépendance. Mais le général Loung Tsi Kouang, nommé toutou de la province par Youan Chi Kaï, et venant du Kouang-si avec une brigade a réussi à reprendre la ville malgré que deux divisions cantonnaises lui fussent opposées. Il faut dire qu'agissant à la chinoise il a mêlé la diplomatie à la guerre, a écouté les offres de soumission de ses adversaires, et a accordé aux troupes cantonnaises le droit de conserver le butin qu'elles devaient au pillage et qui est resté le prix de leur capitulation. Les soldats cantonnais, imitant en cela d'ailleurs les politiciens qui prétendaient les commander, avaient beaucoup plus de cœur au pillage qu'au combat. Ils n'ont pas résisté, et tandis que le toutou de Youan occupait la ville, son prédécesseur, destitué par le président provisoire de la République, se sauvait à Hong-kong, en ayant bien soin d'emporter la plus grosse partie du contenu des caisses publiques qu'il avait vidées avec un zèle minutieux pendant les derniers jours de son pouvoir. En cela il n'a du reste pas agi différemment de la plupart des révolutionnaires chinois qui ne sont guère menés que par leur avidité et leur vanité, motifs dont la médiocrité explique en grande partie le caractère dispersif et incohérent du mouvement sudiste contre Youan Chi Kaï. Mais la victoire de la brigade de Loun Tsi Kouang, si elle a pu reprendre Canton, n'a pu faire disparaître l'anarchie de la province qui reste la proie des pirates auxquels les soldats cantonnais vaincus par elle sont venus, en se dispersant, apporter de nouveaux contingents.

* * *

Malgré les succès qu'il a remportés sur le Yang-tseu, il faudra longtemps sans doute à Youan Chi Kaï pour en finir avec cette immense anarchie de plus de la moitié du pays. Le meilleur moyen dont dispose Youan est l'argent, qui est le nerf

de cette guerre beaucoup plus encore que de toute autre. C'est parce qu'il a le plus gros sac, grâce surtout à l'emprunt du consortium, que Youan Chi Kai réussira sans doute à s'imposer à la longue. Ses soldats, simples mercenaires, reportent leur fidélité d'un jour de paye jusqu'au suivant. Dans l'autre camp, on a plusieurs fois mis en vente la reddition aux Nordistes de telle troupe ou de tel fort. C'est sans aucun doute surtout parce que Youan a beaucoup plus d'argent que ses adversaires que Li Youan Hong, certain de recevoir les moyens de maintenir le loyalisme de ses troupes, collabore avec lui, et que le général Tchang Hsoun s'est prononcé pour le gouvernement de Pékin. Nous avons vu quel rôle une intervention opportune des banques disposant de l'emprunt du consortium a joué dans la fidélité des croiseurs qui ont collaboré avec les troupes nordistes contre Nankin. Le fait que 15 millions de dollars de l'emprunt du consortium sont destinés au paiement des troupes assure pour un certain temps à Youan des arguments décisifs. Mais il lui faudra recourir sans doute plusieurs fois encore à l'épargne européenne pour avoir les moyens de s'imposer à tout le Sud et de créer un gouvernement vivant enfin des ressources du pays. Et ce n'est pas une des moindres surprises résultant du spectacle que donne en ce moment la Chine que de voir le gouvernement de Youan s'efforcer, dans de telles circonstances, de se dérober, comme nous le disons par ailleurs, aux clauses de l'emprunt du consortium, qui prévoyait la réorganisation de la gabelle par une administration mise sous le contrôle d'étrangers.

*
* *

Le seul élément de la situation qui soit favorable aux révolutionnaires, c'est l'appui presque ouvert des Japonais. Le gouvernement de Tokyo conserve bien, à vrai dire, une neutralité correcte. Il n'a fait aucune démarche qui pût témoigner de son hostilité à Youan et de dispositions favorables à ses adversaires. Contrairement aux demandes d'une partie de l'opinion japonaise, il n'a même pas fait mine de profiter de la situation pour accentuer son emprise sur la Mandchourie et surtout pour partager cette province avec la Russie, comme tout un parti le poussait à le faire. Cependant, personne ne doute en Chine — et toutes les correspondances que nous recevons à ce sujet en font foi — que les Japonais ne soutiennent par tous les moyens discrets dont ils peuvent disposer les gens du Sud, et qu'ils ne soient fort déçus par l'échec de ceux-ci. On prétend que ce sont des maisons japonaises qui ont fourni au gouvernement révolutionnaire de Nankin des armes et munitions jusqu'à concurrence de 4.800.000 yen. D'autres maisons japonaises auraient fait des envois d'armes à Canton; des conseillers politiques et militaires nippons seraient parmi les rebelles, notamment au Kiang-si, et les Chinois ne se gênent pas pour déclarer que la révolution est en grande partie l'œuvre du Japon. Le général

Li Youan Hong les en accusait formellement dans une interview publiée à la fin de juillet par le *Central China Post*. D'après le vice-président de la République, le kouo-ming-tang serait subventionné par le Japon, et il y aurait des officiers nippons parmi les rebelles. Toutes les démonstrations officielles des Japonais, telles que des ordres consulaires adressés à leurs nationaux pour rester strictement neutres, n'empêchent pas les Chinois d'être convaincus de leur complicité. La Chambre de commerce de Changhaï a clairement exprimé cette opinion en votant, au commencement d'août, une résolution qui condamnait énergiquement l'aide et les encouragements donnés par les Japonais révolutionnaires, et déclaré que la seule manière de favoriser le commerce est de ne rien faire qui puisse contrecarrer les efforts du gouvernement, à qui incombe la tâche de restaurer l'ordre.

Une partie de l'opinion publique japonaise s'est déclarée d'ailleurs nettement favorable aux révolutionnaires et des réfugiés comme Sun Yat Sen et Youang Sing, qui sont réfugiés au Japon, y trouvent dans certains milieux aide et appui.

Chose curieuse, alors que toutes les puissances européennes laissent les Chinois se débrouiller eux-mêmes et n'imitent en rien les intrigues que l'on reproche aux Japonais, les Allemands, avec ce désir de se manifester et d'entreprendre dont ils font preuve partout, ont résolument embrassé le parti du gouvernement. Ils soutiennent ouvertement Youan Chi Kai sans s'inquiéter outre mesure de la neutralité. C'est au point que certains, à Pékin, considèrent que la guerre civile actuelle prend quelque peu les allures d'une lutte sourde entre Allemands et Japonais. Tout récemment un croiseur allemand, dont l'attitude avait sans doute inquiété les révolutionnaires, a reçu plus ou moins authentiquement quelques coups de fusil et a ouvert le feu avec ses canons sur un fort que les Sudistes occupaient sur le Yang-tseu, près de Kiou-kiang.

Peut-être les Allemands espèrent-ils, après la victoire de Youan, obtenir des concessions analogues à celles qu'ils durent jadis en Turquie à leur complaisance pour Abdul Hamid. Il est certain que la période de troubles actuelle n'a nullement découragé les chercheurs de concessions. Tous ceux qui peuvent avancer un peu d'argent au gouvernement ou aux révolutionnaires espèrent obtenir des contrats de chemins de fer, des commandes de matériel de guerre, et autres avantages analogues. Il est possible que lorsque l'orage sera passé, on s'aperçoive qu'il a laissé, sous cette forme des traces durables et encombrantes sur le sol chinois.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LES IDÉES DES MUSULMANS

DE L'INDE BRITANNIQUE

SUR LES RAPPORTS DE L'ANGLETERRE ET DE LA TURQUIE

L'Asie française indiquait, il y a quelques mois, combien les musulmans de l'Inde s'étaient montrés mécontents de l'attitude adoptée par le gouvernement britannique à l'égard de la Turquie, lors des récentes guerres de Tripolitaine et des Balkans; elle montrait pourquoi tous, jusqu'aux plus modérés, avaient amèrement senti les échecs successifs de leurs coreligionnaires d'Europe, — ceux du moins dont ils avaient eu connaissance — et n'avaient pas pu s'expliquer par la situation intérieure de la Turquie, qu'ils connaissaient fort mal, peut-être même pas du tout, le recul auquel, en fin de compte, ils avaient vu contrainte la Sublime Porte; aussi, pour eux, une conspiration des peuples chrétiens contre le Croissant pouvait-elle seule permettre de comprendre les humiliations des Turcs, et de là résultait naturellement un redoublement de sympathie à l'égard des musulmans d'Europe. Cette sympathie des musulmans de l'Inde britannique n'a cessé de s'affirmer, et l'on en a eu des preuves manifestes à Londres, au milieu de juillet, lors de la réunion générale de la section anglaise de la Ligue musulmane générale de l'Inde (All-India Moslem League). Nombreux sont les commentaires que suggère la lecture du rapport soumis à la réunion. Bornons-nous à en souligner aujourd'hui les passages relatifs aux affaires d'Orient. Aussi bien sont-ce là ceux sur lesquels se porte immédiatement l'attention et qui, au point de vue de la politique britannique, présentent le plus d'importance.

On y sent quelque embarras, et il semble que le rapporteur ait tenu à dissiper tous les doutes et à faire simultanément profession de ses sentiments de profonde sympathie à l'égard de la Turquie et d'inaltérable loyalisme à l'égard de l'Angleterre. Donner à entendre que les résolutions et les représentations de la Ligue, soit en Angleterre, soit dans l'Inde, aient eu pour conséquence d'encourager un grand courant de protestation contre la politique britannique, ou du moins se soient proposé de le faire, est pure calomnie, déclare-t-il. Dès le début de la guerre, la Ligue a eu le soin de recommander d'adresser au gouvernement de l'Inde même toutes les protestations de l'opinion publique, toutes les invitations à remédier à ce qui se passait. Depuis sa fondation, la Ligue musulmane indienne a eu pour principe essentiel de considérer que les intérêts les plus chers aux musulmans de l'Inde sont liés au maintien de la suprématie britannique en Asie. Mais cette base fondamentale n'est nullement inconciliable avec un ferme attachement à ces sentiments religieux que gardent pieusement les musulmans de l'Inde;

elle ne s'oppose pas à l'association de ces mêmes sentiments avec le maintien du pouvoir musulman possesseur des villes saintes de La Mecque et de Médine. Le Comité (a dit en terminant le rapporteur) est pleinement convaincu qu'il s'élève bien au-dessus d'une idée musulmane en déclarant que le maintien de la domination ottomane dans l'Asie occidentale est de la plus grande importance pour les intérêts britanniques. Plus intéressantes encore sont les déclarations qu'a faites le khan Agha, le président de la Ligue centrale, le personnage éminent dont on connaît la grande situation et la hauteur de vues, dans son discours d'ouverture de la session de Londres.

Comme le rapporteur, le khan Agha n'a pas traité qu'un seul sujet. Sur l'influence dont jouissent actuellement dans leur patrie les jeunes musulmans indiens « retour d'Europe », en particulier, ce qu'il a dit mérite d'être retenu et les idées qu'il a émises sur les moyens de donner aux musulmans de l'Inde une éducation égale à celle que reçoivent les adhérents des autres religions du pays, sur la bonne intelligence qui doit régner entre les différentes nationalités de l'Inde, enfin sur la cordialité des rapports entre Hindous et musulmans, ne sont pas moins dignes d'attention. Mais l'examen fait par le khan Agha des conséquences de la récente guerre balkanique est, dans le discours du président, trop développé pour ne pas frapper davantage encore le lecteur et solliciter d'abord ses réflexions.

C'est par la constatation de la solidarité montrée au monde entier, lors de la dernière guerre, par tous ceux qui professent le mahométisme et se disent eux-mêmes musulmans, que le khan Agha a débuté dans cette partie de son discours. Depuis un ou deux ans, a-t-il dit, les tribulations de la Turquie et de la Perse ont tellement absorbé l'attention des musulmans de l'Inde que ces derniers ont effectivement négligé et même délaissé leurs propres affaires; si violents furent parfois les courants d'opinions que l'on put, à certains moments, redouter de voir les musulmans de l'Inde oublier certaines considérations primordiales auxquelles ils demeurent obstinément attachés d'ordinaire. Naguère, lorsque les affaires de Macédoine créèrent quelque mésintelligence entre Angleterre et Turquie, les musulmans de l'Inde se rendirent bien compte que, actuellement, les intérêts des deux pays sont en étroite connexion; ils jugèrent de très grande importance pour l'Angleterre que la Turquie pût continuer d'agir en Asie comme un pouvoir indépendant, et que la Perse conservât son intégrité territoriale, du moins telle qu'elle subsiste actuellement. Par contre, la destruction de la domination ottomane en Asie leur parut devoir exposer la route occidentale de l'Inde aux attaques des autres puissances européennes. Un mutuel bon vouloir, une bonne intelligence réciproque de la part de l'Angleterre et de la Turquie, voilà, ainsi que le comprirent les musulmans de l'Inde la meilleure sauvegarde contre tout partage des possessions asiatiques de l'empire ottoman. Et

(à en croire le khan Agha) la Turquie même n'aurait pas seulement désiré, mais elle aurait ardemment souhaité graviter plus complètement, au cours des dernières années, dans l'orbite de l'influence britannique.

Tout ce que les musulmans de l'Inde peuvent posséder d'influence dans le monde islamique, ils doivent, a déclaré le khan Agha, le consacrer à entraîner la Turquie et les autres pays dont les habitants pratiquent la même foi qu'eux-mêmes à adopter une attitude pleinement confiante à l'égard de l'Angleterre. Ainsi faciliteront-ils la pleine réalisation de la destinée, qui met en étroite corrélation l'intérêt bien entendu de ce pays et l'intérêt bien entendu de la Turquie. Tout ce qui subsiste d'Etats musulmans indépendants doit, ou se placer plus ou moins sous l'influence britannique, ou renoncer à conserver sa situation indépendante. Le groupement de 100 millions de musulmans dans l'empire britannique assure aux musulmans de l'Inde, qui sont les plus nombreux et les plus influents d'entre eux (66.623.000 au recensement de 1911), les plus lourdes responsabilités. Plus forte sera leur loyauté, et plus, comme de juste, leur influence sera susceptible de préconiser avec efficacité l'harmonie des intérêts, comme aussi de faire sentir son action sur la politique générale britannique. Ces idées, l'assistance qui écoutait le khan Agha les a approuvées et, par ses applaudissements, elle en a souligné l'importance et les a faites siennes. Tout naturellement, leur importance et la haute situation de celui qui les énonçait ne pouvaient manquer de retenir l'attention de ceux qui, en Angleterre, s'occupent particulièrement des questions indiennes, et ces hommes n'y ont effectivement pas manqué.

Incontestablement, elles sont très justes, mais elles sont aussi — il importe de le remarquer — relativement neuves. Faire intervenir le zèle religieux dans l'examen des questions de politique internationale est (écrivait un rédacteur du *Times* au lendemain du jour où le khan Agha prononça son discours présidentiel) quelque chose de tout nouveau. Il y a seulement une décade ou deux, en effet, la masse des musulmans de l'Inde ne s'informait guère du sort des autres peuples musulmans, et elle s'en souciait (au sens complet du mot) moins encore; c'est seulement à une époque toute récente que la doctrine de la solidarité des peuples islamiques a obtenu dans l'Inde un véritable crédit, puisque même à Ali-gahr, c'est-à-dire dans le grand centre indien de la pensée musulmane, elle n'a guère été encouragée tant que vécut Syed Ahmed.

Si, d'autre part, cette doctrine est actuellement tenue en grand crédit, elle ne doit cependant être poussée à l'extrême, comme l'ont fait tant de coreligionnaires du khan Agha, et rien, plus qu'une intransigeance semblable à celle qu'ont montrée les partisans indiens du panislamisme, ne diffère de la sagesse et de la modération dont a fait preuve, dans son discours inaugural, l'éminent personnage qui est le khan Agha.

Cette sagesse et cette modération sont autant de leçons pour les sectaires dont, tout récemment, le Bulletin du Comité rappelait les idées politiques; aussi était-il bon et utile, pour les musulmans de l'Inde comme pour les Anglais, qu'une voix particulièrement autorisée les prêchât à Londres même. Nous pouvons nous-mêmes, en France, — à deux pas de Londres, — faire comme nos voisins d'outre-Manche, et dégager une leçon des nobles paroles du khan Agha : dans tout problème de politique orientale, la religion tient sa place, et on ne saurait sans péril la négliger.

H. F.

LES CORÉENS

SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

Voici donc la Corée annexée depuis trois ans. L'ex-empereur et sa famille ont reçu des titres honorifiques, et gardé leurs palais. Un budget assez considérable, que l'administration japonaise cherche toutefois à réduire par mesure d'économie, leur fournit les ressources convenables pour figurer d'une manière digne de leur rang, et les empêcher de regretter outre mesure les jours d'antan.

Les anciens ministres et hommes d'Etat ont été inscrits dans les rangs de la noblesse japonaise. Malheureusement parmi ceux-ci, quelques-uns sont dans la misère, et ne peuvent guère faire honneur à leur titre nouveau. L'an dernier, six des nouveaux pairs coréens ne durent-ils pas adresser une pétition à l'empereur du Japon, demandant la permission de remettre leurs lettres de noblesse, sous prétexte qu'ils étaient dans l'impossibilité de vivre d'une manière honorable? Une médaille commémorative de l'annexion a été distribuée à ceux des Coréens qui y ont pris une part active; dans cette distribution, on a même pensé aux membres de la famille impériale! Des amnisties ont été accordées plusieurs fois : la dernière est de date toute récente, puisque l'avènement au trône du nouvel empereur en fut l'occasion; plus de 4.000 prisonniers en ont bénéficié en Corée.

Ceux qui s'étaient distingués sous le régime précédent dans la direction des affaires publiques, et avaient déjà donné des preuves au moins extérieures de fidélité au nouveau régime, reçurent des emplois selon leur capacité. Les candidats d'ailleurs ne manquent pas. C'est à qui maintenant, parmi les Coréens, pourra porter l'épée, la casquette brodée et le galon doré, car du galon on en a mis partout, depuis les hauts dignitaires jusqu'aux instituteurs, chefs cantonniers, gens du cadastre, secrétaires des moindres bureaux. Les étrangers qui viennent à Séoul ont tout de suite l'attention attirée par cette véritable armée

de fonctionnaires civils. Ils sont en effet 6.000 à avoir droit à ce costume. Cependant il faut reconnaître que cet uniforme ne manque pas de produire une certaine impression sur le peuple coréen : c'est ici un peu comme chez les Teurs de Tartarin !

Parmi les gens de l'ancienne noblesse, ceux qui sont connus comme anti-japonais sont surveillés étroitement, et personne n'y échappe. Deux Coréens influents, anoblis lors de l'annexion, ont déjà été privés de leurs titres de pairie et cela pour attitude déloyale à l'égard du Japon. Aussi tous se tiennent-ils cois, car la police est ombreuse et a vite, trop vite parfois, mis les exaltés à l'ombre. L'affaire dite de la conspiration contre le général Térauchi en est une preuve. Il y a un an et demi, 123 Coréens étaient arrêtés à Séoul et dans le nord de la Corée sous l'inculpation de conspiration contre le gouverneur général. Parmi ceux-ci, se trouvaient surtout des protestants, voire même trois pasteurs, dont le baron Youn Tchi-ho, vice président de l'Association chrétienne de la Jeunesse. Un moment on parla aussi de l'arrestation d'un ministre américain : ce qui était faux et fut démenti. L'affaire fit grand bruit et la presse d'Extrême-Orient et d'Amérique fit à ce sujet, pour ou contre, couler des flots d'encre. L'instruction de la cause se poursuivit avec lenteur ; sans doute, les preuves manquaient-elles ? La rumeur publique accusa la police d'avoir eu recours à la question pour obtenir des aveux, que les accusés s'empressèrent de rétracter à l'audience. En tout cas, en septembre 1912, après des débats interminables, Youn, Tchi-ho et quatre autres accusés furent condamnés à dix ans de travaux forcés, 18 à sept ans, 40 à six ans, et 42 à cinq ans, 17 seulement furent acquittés. Les 105 condamnés en appelèrent. En avril 1913, la Cour d'appel cassa le premier jugement ; après de nouveaux débats, 99 cette fois furent acquittés ; les 6 autres eurent leur peine réduite ; 5 accusés, dont le baron Youn Tchi-ho, furent condamnés à six ans de travaux forcés ; un autre à cinq ans. Se disant toujours innocents et victimes de machinations policières, ils en appelèrent devant la Cour de cassation, qui le 24 mai dernier cassa l'arrêt de la Cour d'appel de Séoul et renvoya les accusés devant la cour de Taikou, (ville du sud de la Corée). L'affaire en est là. Certains ont trouvé que la police avait mis trop de hâte dans les arrestations, et que surtout, manquant de preuves, elle avait vu une conspiration là où il n'y avait qu'imprudences de langage et d'attitude chez certains Coréens. D'autres y ont voulu voir un truc politique, imaginé pour ruiner dans l'esprit des Coréens l'influence assez considérable des ministres protestants, ou tout au moins pour empêcher que cette influence ne soit ou ne devienne une cause d'opposition plus ou moins ouverte. En effet ici et là, dans le nord de la Corée, on signala que des adeptes effrayés s'éloignaient de la religion en plus ou moins grand nombre, et des écoles protestantes s'étaient fermées en attendant des jours meilleurs. Quoi qu'il en soit, à voir

aujourd'hui la tournure que prend l'affaire, il faut bien avouer qu'il y a eu beaucoup de bruit pour pas grand'chose, semble-t-il.

Mais tandis que les Japonais en agissent ainsi avec ce qu'on peut appeler les classes supérieures de la société coréenne, distribuant aux uns honneurs et dignités, faisant sentir aux autres la férule du maître, et les mettant ainsi dans l'impossibilité de se révolter, le peuple lui, que devient-il sous ses nouveaux maîtres, comment conçoit-il sa nouvelle situation ?

Bien complexe, il faut l'avouer, est la réponse à faire : l'on court facilement le risque de vouloir trop généraliser, et bien souvent, chacun selon sa tournure d'esprit et ses impressions personnelles, on est tenté de ne signaler dans la marche des événements que ce qu'on veut y voir. Essayons toutefois d'y répondre, en évitant cet écueil.

Les Coréens, en général d'un caractère doux, ne désirant qu'une chose la tranquillité et la paix, ayant au suprême degré l'horreur de la difficulté ou du moins de la continuité dans l'effort, contents de peu, ne cherchant guère à thésauriser, (incertains qu'ils ont toujours été du lendemain), portés plutôt pour cette raison à vivre doucement l'heure présente, sans se soucier de l'avenir, considérant le temps comme d'aucune valeur aussi bien le leur que celui des autres, fabriquant eux-mêmes tous les objets de première nécessité, n'ayant eu affaire depuis toujours qu'à un gouvernement à rouages des plus simples, où le mandarin, chef de la province ou du district cumulait les fonctions les plus diverses, habitués à agir jusqu'ici à leur guise — étant données les lois rudimentaires et peu nombreuses qui les avaient régis — les Coréens, dis-je, se sont vus tout d'un coup transportés dans un monde nouveau, où tout est minutieusement réglé, où tout se spécialise : aussi bien les affaires publiques, comme la justice, la perception des impôts, la direction des diverses administrations, que les entreprises privées : industrie, commerce, agriculture.

Aussi comment voudrait-on, que le peuple coréen puisse déjà se reconnaître au milieu de ses étonnements journaliers ? Pour l'instant, il cherche à s'orienter. Quelle voie prendra-t-il ? Sera-t-il capable de la prendre lui-même, ou bien ne fera-t-il que suivre celle qu'un gouvernement habile lui indiquera ? Il semble à tout peser, que cette seconde manière doive l'emporter sur la première. Le peuple en effet, trop accoutumé depuis des années et des années à être ballotté de-ci de-là par un gouvernement sans esprit de suite, s'est créé une mentalité spéciale ; il a déjà vu tant de réformes avorter, qu'il croit une fois de plus, que celles auxquelles il assiste auront le sort des précédentes. Alors à quoi bon se presser, pourquoi ne pas chercher à éviter telle ou telle loi qui demain sera annulée par une suivante ? Voilà donc dégagé un côté actuel de la mentalité coréenne, un mot la résume : l'apathie, allais-je dire avec plusieurs, mais non ; le mot est excessif il n'est pas vrai, disons plutôt, la passivité et la résignation stoïque, fruits d'un long servage sous

un pouvoir tyrannique et arbitraire, la résignation fataliste enfin si facile à entretenir dans l'âme orientale. Ce qui ne veut pas dire incapacité totale pour l'effort et le progrès, comme d'aucuns le prétendent. Car que l'on m'entende bien : je parle ici de la masse du peuple, et ces généralisations comportent forcément d'heureuses exceptions, qui déjà montrent suffisamment ce que pourra ce peuple bien conduit et mieux éduqué.

Vous me direz peut-être, est-ce là toute l'âme coréenne? Ceux qui tous les jours peuvent approcher les Coréens, mais ceux-là surtout peuvent deviner combien grande est la haine, sourde et dissimulée, que tous sans exception portent au cœur contre les envahisseurs de la patrie. On rencontre surtout cette haine prononcée chez ceux et ils sont nombreux, qui sous l'ancien régime vivaient sur le trésor public et surtout aux dépens des particuliers : prétoriens, gens du fisc, employés des ministères, eunuques du palais, anciens mandarins frappés d'incapacité; tout ce monde a perdu sa charge ou son emploi, et cela sans espoir de jours meilleurs. D'autre part aucune habitude de travail. Partant c'est la misère noire ou le recours aux petits métiers, aux petites industries pour ne pas mourir de faim. Une autre classe de gens aussi est tombée dans l'indigence depuis la venue des Japonais. C'est la classe très nombreuse des petits nobles de province, classe puissante autrefois, orgueilleuse, en lutte continue avec les mandarins, les ministres, avec le roi lui-même. Ces nobles, agissant partout en maîtres et en tyrans, étaient plus redoutés que le tigre par le paysan; leur nombre s'était accru considérablement. Ce fut pour le pays une véritable plaie et une des sources de sa décadence. Car un grand nombre d'entre eux, tombés dans le dénûment, et trop fiers pour gagner honnêtement leur vie par le travail, étaient réduits à vivre de pillage et d'exactions. Leurs injustices et leurs insolences, que le peuple avait subies jadis avec une résignation stupide, avaient depuis longtemps fait naître chez les roturiers une haine profonde, qui amena, à la fin du siècle dernier des troubles et des représailles. Leur prestige était déjà quelque peu diminué; mais l'arrivée des Japonais leur porta le dernier coup. Il leur faut maintenant peiner pour se procurer le riz de chaque jour; certains d'entre eux, il faut le reconnaître, se sont mis à l'œuvre avec courage et réussissent à vivre honorablement mais beaucoup d'autres, non préparés à cette nouvelle situation, ne peuvent encore que traîner une vie lamentable en maudissant le progrès apporté en Corée par la civilisation japonaise.

Et cependant, malgré cette haine et à côté d'elle, vous découvrez chez eux à certains jours, pour les exploits et les travaux dus à l'activité nipponne un sentiment d'admiration auquel se mêle un désir secret, mais aujourd'hui impuissant de les imiter. Ce sentiment devient même de la fierté chez certains, qui, faisant alors taire toutes leurs antipathies, jouissent devant un Européen de pouvoir dire qu'après tout un Jaune est

aussi capable qu'un Blanc quand il s'agit de progrès et de civilisation.

Ceux qui raisonnent juste avouent volontiers d'ailleurs qu'ils doivent aux Japonais de nombreuses améliorations dans toutes les branches de l'administration que le nouveau régime leur a, sous certains rapports, apporté beaucoup plus de tranquillité, que leurs biens sont en sécurité, qu'on a créé et multiplié pour eux hôpitaux et dispensaires, enfin que la santé publique est mieux protégée. Mais bientôt, au cours de la conversation, on voit poindre le regret de l'ancien état des choses. Ils ne manquent pas de faire observer que leur tranquillité est achetée bien cher, quand on songe à tous les nouveaux impôts qu'il faut payer, à toutes les corvées nouvelles et répétées qu'on leur impose, soit pour la construction des routes, soit pour d'autres travaux d'utilité publique, à toutes les tracasseries administratives que la police leur fait subir, sans compter les exactions inévitables en ce moment de transition que se permettent ici ou là quelques fonctionnaires infidèles en dépit de la surveillance exercée par les autorités supérieures.

En un mot, peuple vieux, soumis brusquement à un régime de progrès, les Coréens ne comprennent pas encore leur nouvelle condition et ne voient pas, pour la plupart, comment ils pourraient profiter eux aussi de toutes ces nouveautés. Ils ne sont pas prêts à cette lutte pour la vie, et oublieux des misères passées, beaucoup ne font que regretter le bon vieux temps où l'on vivait d'une vie bien douce avec quelques sapèques.

* * *

Que deviennent les lois si nombreuses, promulguées après l'annexion? Beaucoup, avouons-le, ne sont encore que sur le papier. Comment pourrait-il en être autrement? Promulgation n'est pas application. Les Japonais eux-mêmes doivent s'en apercevoir; d'une part, une quantité de fonctionnaires aussi ignares que leurs administrés de la loi à appliquer, (ils n'en sont qu'à moitié responsables : vraiment, le temps leur a manqué pour tout apprendre), d'autre part des lois parfois compliquées et dont l'application paraît varier avec chaque province au gré, semble-t-il, d'un chacun, enfin des Coréens toujours peu pressés d'observer la loi, ou bien cherchant de toutes les manières à la tourner pour l'éviter. C'est ainsi que, pour citer quelques exemples, la loi sur le jeu et sur l'opium n'a guère eu d'effets sérieux jusqu'à présent; les pénalités sont, il est vrai, insignifiantes, mais la police surtout ferme trop souvent les yeux, quand elle ne se fait pas elle-même la complice des délinquants. Et pourtant il est un fait que, depuis plusieurs années, le jeu et l'opium font des ravages parmi les Coréens, et amènent la ruine de familles entières. Ceci ne peut pas être ignoré des autorités.

La loi sur l'usure également n'est guère appliquée : là encore, la police aurait sans doute trop à faire; les Japonais font la petite banque auprès

des Coréens. Ceux-ci imprudents, manquant de prévoyance, se lançant facilement dans les affaires dont ils espèrent merveilles, ou bien pressés par les dettes de jeu ou autres, par la gêne et la famine, engagent bien vite et sans réflexion leurs titres de propriété. Naturellement impossible l'échéance venue, de verser la moindre somme. Affaire d'éducation : jadis en effet entre Coréens, on usait avec facilité de délais assez longs, qu'à l'amiable on se faisait encore prolonger par après. Aujourd'hui on n'en est plus là. C'est la vente forcée pour faire taire les créanciers, qui menacent bien vite de la justice japonaise. Les Coréens s'aperçoivent alors, mais trop tard que les temps sont changés.

La loi sur l'état civil commence à s'appliquer, mais que de difficultés les Japonais ne rencontrent-ils pas dans leur tâche? Défiance des Coréens, trop grande facilité de leur part à se déplacer, nombre trop restreint des employés, négligence de certains d'entre eux, que sais-je encore? — Les mariages précoces ont été interdits par la loi, mais que de fois encore ne voit-on pas marier des enfants de onze ou douze ans? Comment du reste les policiers pourraient-ils suffire à toute la besogne qu'on leur confie? La loi sur le reboisement a produit déjà d'heureux résultats. Mais il y a encore beaucoup à faire, car malheureusement la Corée, au cours du siècle dernier, a été presque absolument déboisée. Pour cela, il faudra aux Japonais beaucoup de persévérance.

La loi sur les impôts fonctionne bien : d'ailleurs en cette matière les Japonais ont intérêt à apporter tous leurs soins. Les Coréens peuvent espérer une plus juste répartition, et tout fait penser qu'ils ne seront plus soumis aux exactions qu'ils ont eu à subir jadis des mandarins coréens. En tout cas, le fait se présentant, il leur est facile maintenant de se faire rendre justice. Théoriquement parlant du moins; car là encore le Coréen a besoin de se créer une nouvelle mentalité : il n'a pas pris jusqu'ici l'habitude de se passer de patron pour se protéger soi-même, et par peur de représailles, autant que par résignation, il se soumettra encore quelque temps à diverses illégalités plutôt que de présenter des réclamations à l'autorité supérieure.

La loi sur les cimetières est tout à fait récente et sera d'une application bien délicate; elle touche en effet à un point sensible chez les Coréens : le culte des ancêtres. Chaque famille à l'aise, avait sa montagne où elle enterrait ses morts. Des places immenses étaient nécessaires, étant donnés le cérémonial et les règles compliquées qui y président. Les pauvres gens n'avaient que la ressource des montagnes publiques, et rien n'était plus curieux, surtout autour des villes que de voir toutes les collines environnantes couvertes d'une infinité de tertres gazonnés, qu'on aurait pu prendre de loin pour autant d'énormes taupinières serrées les unes contre les autres. Cette loi, quand elle sera appliquée, aura un double effet : supprimer les fréquentes disputes qui à chaque instant mettaient aux prises

les Coréens, au sujet d'un tombeau trop rapproché d'un autre, ou placé sur un terrain privé; et diminuer le nombre des terrains inutilisés par ces immenses nécropoles.

La loi pour la création des routes a été établie sur une grande échelle, et le gouvernement général a voulu faire vite et grand; de magnifiques routes ont été tracées de tous côtés; les unes, les plus importantes, aux frais du trésor public, les autres par des prestations en nature, trop répétées toutefois, ce qui indispose beaucoup le peuple (1), qui ne voit que la corvée du moment, sans penser aux avantages futurs qu'il en retirera. Malheureusement les fonds faisant défaut, les routes une fois faites, ne sont pas entretenues partout avec soin et le gouverneur, dont l'admirable activité et les fréquentes inspections en province devraient pourtant tenir les fonctionnaires en haleine, dut se plaindre plusieurs fois de leur mauvais entretien.

*
* *

Voyons maintenant quelle est actuellement la position économique des Coréens vis-à-vis des immigrants japonais.

1° *Agriculture.* — La superficie totale de la Corée est de 21.964.090 cho (le cho japonais valant 99 ares 1.735.537). Les terrains de culture, (champs et rizières) représentent à peine le dixième de la superficie entière, avec un total de 2.162.357 cho, dont 840.988 cho de rizières et 1.321.369 cho de champs. Cela ferait d'après les chiffres officiels, une moyenne de 0 cho 36 de rizières, et 0 cho 57 de champs par famille de cultivateurs. De plus il faut y ajouter 237.485 cho de terres à demi cultivées. Les Japonais estiment en outre à 1.200.000 cho les terres cultivables présentement en friche. Ces dernières donc, si l'on procède par comparaison, sont dans la proportion de 66 0/0 de la superficie cultivée en ce moment. Il semble donc par là qu'un élément agriculteur nouveau peut venir s'adjoindre à l'élément actuel, sans que ce dernier en souffre d'une manière notable. La plupart des terres en friche appartenaient à l'Etat coréen, qui, afin de développer l'agriculture, avait, en 1907, sur les conseils du résident général, promulgué une loi par laquelle les Coréens, Japonais ou étrangers pouvaient sur demande obtenir en location une partie de ces terrains. Si dans une certaine période prévue dans le contrat, le cultivateur a réussi à les mettre en rapport, la loi prévoit la possibilité pour celui-ci d'en devenir propriétaire, certaines conditions étant remplies. C'était donc l'occasion pour les Coréens d'en profiter, mais à voir ce qui s'est passé, ils paraissent s'être laissés devancer de beaucoup par les Japonais. Cela se comprend

(1) *Autre source de mécontentement* : les terres enlevées aux Coréens pour faire ces routes ne leur sont pas toujours payées; parfois on se contente de faire appel à leur amour pour le bien commun! Naturellement les Coréens se trouvent bien peu payés par cette monnaie. Admettons que le gouvernement ne puisse pas faire les frais de toutes ces expropriations, la justice demanderait alors que le prix de ces terrains soit payé par les contribuables du district où passe la route.

facilement : ignorants qu'ils sont de la procédure à suivre pour obtenir ces terres, et ne possédant aucun capital pour les mettre en valeur, ils sont quasi dans l'impossibilité de se servir utilement de cette loi. Les Japonais au contraire y trouvent profits et avantages, pour installer leurs compatriotes en Corée.

Voilà pourquoi, en certains milieux, on a eu tort de s'attendre à un refoulement rapide et général de l'élément coréen par l'élément japonais. Nous en sommes encore loin. Il se produira toutefois et d'une manière plus ou moins considérable, si les Coréens n'y prennent garde, et ne savent pas se préparer pour la lutte. Vers quelles régions seront refoulés les indigènes? L'émigration est devenue impossible aujourd'hui pour les îles Hawaï et l'Amérique. Car le gouvernement ne laisse embarquer à cette destination que les gens munis de passeport en règle (passeport d'ailleurs qu'il accorde très parcimonieusement). Il n'en est pas de même pour la Mandchourie et le Kanto (Chientao, région frontière du Tiou-mène et du cours supérieur du Yalou). Depuis quelques années, nombreux sont les Coréens qui y sont installés. Il y en aurait actuellement 256.900 (dont 134.430 au Kanto contre 31.792 Chinois), et leur nombre augmente chaque jour. D'autres Coréens aussi passent par le Kanto pour se réfugier à Vladivostok et en Sibérie, où les Russes leur font, dit-on, des conditions avantageuses. Naturellement, on ne peut savoir le chiffre de ces émigrants. Ces temps derniers, un certain nombre d'entre eux ont été enrôlés soit pour l'agriculture, soit pour suivre des expéditions en Mongolie.

Cette arrivée incessante des Coréens en Mandchourie a ému beaucoup les autorités chinoises : celles-ci cherchent les moyens d'empêcher cette invasion pacifique, des protestations se sont fait entendre du côté chinois, suivies de représentations énergiques du consul général japonais. L'assemblée provinciale de Moukhden vient de voter néanmoins une loi défendant aux Coréens d'acheter des terres sur toute l'étendue du territoire. La Chine semble bien toutefois devoir être impuissante à empêcher cette immigration, qui sert trop les desseins des Japonais. Admettons cependant l'hypothèse de l'interdiction faite aux Coréens d'entrer en Mandchourie. En ce cas, ceux des indigènes qui seront refoulés n'auront plus pour se retirer que les vallées profondes de la grande chaîne de montagnes qui, du Nord-Ouest au Sud-Est, traverse la Corée.

Mais, demandera-t-on, à quelles causes attribuer cette émigration? Voici. Parmi les émigrants, vous en rencontrez qui ont quitté leur pays en haine de l'envahisseur et pour fuir les réglementations compliquées d'un régime moderne. C'est le petit nombre, et si on leur demande pourquoi ils partent : « Il nous déplaît de voir leur crâne », disent-ils dans leur langage expressif. Beaucoup d'autres, trouvant la vie difficile dans la péninsule et voyant le prix des terres augmenter, vendent leur petit bien à un taux relativement

élevé, et avec ce petit pécule vont chercher fortune ailleurs, surtout en Mandchourie, où la population est moins dense et les terrains moins chers. C'est surtout dans le Sud de la Corée qu'on signale cette émigration.

Quoi qu'il en soit, l'élément japonais agriculteur n'est pas ici tellement considérable pour le moment. La population totale japonaise est de 230.000 environ. Enlevez les femmes et les enfants, la plupart sont des fonctionnaires, des commerçants, des employés, des pêcheurs, etc. Tous ces Japonais vivent surtout groupés à Séoul et dans les principaux centres, ainsi que le long des lignes de chemin de fer. Très peu se sont encore installés dans l'intérieur du pays. Relativement parlant, on y voit donc très peu de cultivateurs.

La Compagnie orientale de colonisation et plusieurs sociétés financières achètent bien partout des rizières, champs, terrains vagues ; mais pour les exploiter, elle ne fait pas seulement appel, comme d'abord on aurait pu le croire, aux immigrants japonais, mais aussi aux Coréens. Pour le moment du moins, ceux-ci ne sont donc point menacés au point de vue de l'agriculture : sous l'action japonaise, la culture sera plus intensive et la superficie des terrains va s'accroître. D'ici quelques années, quand les montagnes auront été reboisées et les réservoirs pour l'eau agrandis et multipliés, beaucoup de terrains vagues seront transformés en terrains de culture et la production du riz pourra être triplée. Celle-ci était l'année dernière (1912) de 10 millions de koku. (Le koku japonais vaut 180 lit. 3907.) Le riz de Corée est aussi bon, sinon meilleur, que le riz japonais, et supérieur de beaucoup au riz de Formose. D'autre part, Hokkaido et la Mandchourie ont bien des terres non cultivées, mais le climat y est trop froid. C'est donc sur la Corée que les Japonais portent leurs espérances. Déjà ils la considèrent comme le futur grenier du Japon.

En résumé, on peut dire que la place ne manque pas pour des immigrants sans gêner les détenteurs actuels des terres. Si ces derniers succombent en partie dans la lutte, c'est et ce sera leur faute, ou la faute de circonstances particulières. Les cultivateurs japonais ne vont venir ici que par petits groupes ; l'engouement pour la Corée est déjà tombé, l'illusion de croire qu'on y fait facilement fortune a disparu, et à voir les Japonais immigrés ici, beaucoup ne paraissent pas vivre dans l'opulence et semblent plutôt, tout comme les Coréens, je dirais même plus que les Coréens, mener une vie difficile et pénible. Les Coréens pourront donc conserver longtemps encore la propriété de leurs terres ou du moins les cultiver. Je fais cette dernière restriction, parce que, à l'heure présente, comme on a pu le voir plus haut, le véritable danger n'est pas dans un refoulement total des indigènes, mais dans l'accaparement continu des terres par les sociétés financières. Le Coréen, pour une raison ou pour une autre, engage facilement ses titres de propriété, d'autant plus facilement aujourd'hui qu'il trouve souvent de suite un Japonais comme bailleur de

fonds. Seulement le malheureux ne se doute pas que, s'il est insolvable, sa maison et sa terre seront bientôt saisies par son créancier, représentant la plupart du temps telle ou telle de ces sociétés financières. Par ailleurs, il faut dire aussi que celles-ci semblent préférer avoir pour fermiers des Coréens, dont elles pourront obtenir davantage tout comme telles ou telles sociétés industrielles préfèrent depuis longtemps employer des Coréens, parce qu'ils exigent un moindre salaire.

Ainsi, sans que les Japonais favorisent spécialement leurs colons au détriment des indigènes, une certaine partie des rizières et des champs passent et passeront peu à peu entre leurs mains, et cela par la force des choses, jusqu'à ce que les Coréens se ressaisissent et sachent enfin suppléer à leur manque de prévoyance et d'organisation. En quelques endroits ceux-ci essaient bien de s'entendre entre eux, pour ne pas vendre aux Japonais les terrains les meilleurs et les plus fertiles. Que cela puisse durer et se propager pour leur prospérité!

2° *Commerce et industrie.* — En cette matière la situation des indigènes est absolument inférieure. S'agit-il du petit commerce? Le nombre des commerçants japonais est en proportion beaucoup plus fort que celui des Coréens. A Seoul, le nombre de ces derniers a baissé considérablement. Des rues occupées jadis entièrement par ceux-ci sont maintenant envahies par les Japonais. Il en est de même de la petite industrie; l'industrie coréenne est en baisse à cause de la concurrence japonaise. Jadis le Coréen se contentait d'objets ou de produits manufacturés dans le pays et par lui. Aujourd'hui, au contraire, il demande de plus en plus des objets de provenance étrangère. Ces objets, il les trouve surtout et à meilleur compte chez les Japonais. D'où ruine des commerçants et fabricants coréens. Le gouverneur général s'en est ému et voudrait relever l'industrie et le commerce des indigènes. Ce pourquoi, il engage les fonctionnaires à s'employer de tout leur pouvoir à promouvoir l'industrie locale, à persuader leurs administrés d'employer les produits du pays de préférence aux produits étrangers, pour pouvoir ainsi avec le temps ramener l'équilibre entre l'importation et l'exportation. Pour le moment, en effet, la différence est notoirement considérable, puisque, pour 1912, l'exportation est de 24.000.000 de yen et l'importation monte à 67.000.000 de yen. (Il est vrai que tout cet excédent n'a pas pour clients les seuls Coréens; il s'explique surtout par les produits nombreux demandés à l'étranger par les Japonais pour leurs multiples entreprises.) Suivant les conseils du gouverneur, des essais sont faits un peu partout, qui promettent de donner d'heureux résultats; des écoles professionnelles, commerciales et industrielles, pas assez nombreuses cependant, ont été fondées. L'avenir dira, si les Coréens auront su se montrer dociles à ces directions.

Maintenant s'agit-il de sociétés commerciales

ou autres? — Les simples chiffres qui suivent, suffiront pour nous éclairer; il y avait en Corée en 1912, 429 sociétés diverses avec la somme totale de 67.753.175 yen (capital autorisé). Sur ce nombre, neuf seulement sont entièrement coréennes avec un capital de 1.262.200 yen; de plus 16 compagnies ont été établies par des Japonais et Coréens avec un capital de 11.472.400 yen. Le reste est entièrement japonais. Le chiffre des banques permet les mêmes comparaisons. Nous avons ici la Banque de Corée (Bank of Chosen) et quatre autres banques qui ont leur office central au Japon. Leur capital autorisé atteint la somme totale de 19.300.000 yen, tandis que trois banques maintenues par les Coréens avec l'autorisation du gouvernement ont seulement la somme de 1.300.000 yen comme capital autorisé.

En somme, pour se lancer avec succès dans les luttes commerciales et industrielles, les Coréens en général manquent encore des connaissances nécessaires. Beaucoup dans leurs essais sont vite découragés, parce que bien souvent ils sont à la merci de chevaliers d'industrie qui ne songent qu'à une chose : les gruger. Alors s'expliquent cette défiance et ces hésitations qu'on rencontre chez ceux qui ont été trompés. Et cependant, malgré l'expérience malheureuse du voisin, il se trouve de nouveau des gens pour tenter fortune, et éprouver les mêmes insuccès, de sorte que le nombre des dupes n'est pas prêt de diminuer.

Mêmes remarques au sujet des pêcheries. On compte 76.900 pêcheurs coréens avec 12.749 barques, contre 46.500 pêcheurs japonais avec 3.960 barques (1). Mais ceux-ci mieux outillés l'emportent sur les premiers, puisque le montant total des produits de la pêche pour les Japonais fut en 1911 de 4.418.043 yen contre 3.929.269 yen pour les Coréens, quoique cinq fois plus nombreux.

Quant aux concessions de mines d'or, d'argent, cuivre, graphite, fer et charbon, produits très abondants en Corée, surtout dans le Nord de la péninsule, en 1911 sur 744 concessions, 249 seulement appartiennent aux indigènes. Et ceux-ci malheureusement, manquent de capitaux et de méthodes, en sont encore aux vieilles routines. Aussi bien peu de succès de leur part, si on fait la comparaison avec les concessions exploitées par les Japonais et les étrangers.

*
* *

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, combien il est malaisé et combien il serait aventureux de porter un jugement définitif sur les résultats de la conquête japonaise. Cette époque de transition qu'a été l'occupation et l'annexion de la Corée, a surtout appauvri les Coréens, surpris subitement par cette lutte nouvelle. La sape a bien fait place partout au nickel, au bilon, à l'argent et au papier-monnaie, facilitant ainsi les échanges et le commerce d'un bout à l'autre de la péninsule, mais tout a augmenté de

(1) Ces pêcheurs japonais sont tous installés en Corée, et il est interdit aux Japonais du Japon de pêcher dans les eaux coréennes.

prix, tout s'est transformé, sauf en général le Coréen qui n'est pas encore sorti de l'ornière où le retient la routine des siècles précédents. Pour faire face à la situation et ne pas se diminuer (et pour cela les qualités nécessaires ne lui font pas défaut) il devrait désormais travailler avec des méthodes neuves, ne pas se laisser tenter par le luxe, le jeu et les plaisirs nouveaux, renoncer au *dolce farniente* qu'il chérissait trop naguère, et acquérir des habitudes de prévoyance et d'économie qu'il n'avait pas jusqu'ici. On ne peut donc pas conclure de ce qui précède, que les Japonais ont poursuivi ici une politique d'asservissement et d'appauvrissement de l'indigène. Non. La faute en est aux événements et au changement de régime, qui ont rendu inévitables toutes ces détresses. Ce n'est sans doute qu'un état transitoire. Puissent les difficultés par où passent les Coréens, n'être que passagères! D'ailleurs certains indices sembleraient indiquer chez eux un changement favorable: le gouvernement général n'a-t-il pas institué des caisses d'épargne? Eh bien, d'après la statistique officielle, en 1912, le chiffre des dépôts est monté à 5.024.144 yen et parmi les 213.198 déposants 173.441 sont Coréens. (Il est vrai qu'en certains districts des fonctionnaires trop zélés, ont, paraît-il, forcé leurs administrés à faire ces dépôts.) De plus l'appel du gouverneur général à ne se servir que des produits manufacturés en Corée et par les Coréens, est de plus en plus entendu. Il faudrait maintenant que cela se généralise et ne soit pas qu'une exception.

D'autre part, que des colons japonais aient profité et profitent de certaines dispositions actuelles des Coréens, que des aventuriers même cherchent à cultiver ces défauts pour en tirer avantage, les faits existent, et ne peuvent être niés. Le gouvernement japonais sait d'ailleurs très bien que ses colons sont à surveiller; plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas été reconduits au Japon comme « indésirables »? Le Japon sait aussi qu'il ne serait guère avantageux pour lui de coloniser la Corée de cette manière. Ce n'est pas civiliser une race, que de profiter de ses imperfections, favoriser ses défauts ou lui en inculquer de nouveaux.

* * *

L'idéal de la politique japonaise est une politique d'assimilation plus ou moins complète. En viendra-t-on jusqu'à faire perdre aux Coréens et leur langue et l'originalité de leur civilisation pour les fondre tôt ou tard dans la masse des sujets du mikado? Quelle sera chez les Japonais la puissance d'assimilation? Réussiront-ils à faire ce que les Romains firent de nos pères les Gaulois, au point de ne former avec eux pendant plusieurs siècles qu'un seul peuple parlant la même langue? Les Coréens gagnés par la douceur et l'adresse d'un gouvernement habile, attirés par la politesse raffinée des Nippons, se dépouilleront-ils facilement de leur rudesse pour se plier au joug des arts, aux caprices du luxe et des modes, et dans

les sciences et les plaisirs se montreront-ils bientôt les rivaux de leurs maîtres, ou bien, voulant garder coûte que coûte le cachet spécial de leur nationalité, chercheront-ils par quelques moyens à faire obstacle à ce travail d'assimilation? Tel est le problème. Les lignes qui vont suivre fourniront les éléments nécessaires pour le résoudre. Pour l'instant du moins les Japonais ne visent pas à l'assimilation absolue du pays: ainsi loin de chercher à s'attaquer aux vieilles coutumes, ils semblent au contraire ne désirer qu'une chose: conserver de la vieille civilisation toutes les mœurs et les traditions qui ne font pas obstacle à leur œuvre de progrès. Ils s'attaquent, il est vrai, sans pitié aux innombrables superstitions dans lesquelles était tombé ce peuple sous la conduite des sorcières et des devins, mais ne tentent pas de lui imposer leurs habitudes et leurs coutumes particulières. En fait, les Coréens continuent à vivre leur vie propre, gardent leurs costumes et leurs modes de construction, qu'ils essaient seulement de modifier selon un goût plus moderne. Les plus riches adoptent, comme les Japonais du reste, le costume ou les habitations de style européen. Très rares sont ceux qui prennent le costume ou le genre d'habitation de leurs vainqueurs.

Là où les Japonais sont sûrs d'être suivis et imités pour le moment, c'est dans leur amour des plaisirs. Personne n'ignore à quel degré les Japonais aiment à se divertir, et combien leurs divertissements sont variés. Naturellement en passant le détroit, ils n'ont pas perdu ce penchant et cette habitude. Partout où ils s'installent, théâtres, attractions, maisons de thé, etc., se sont multipliés, et les Coréens ont eu vite copié ces nouveautés. Reste à savoir si cela doit faire partie de la vraie civilisation, et si celle-ci doit s'entourer d'un tel cortège. En tout cas, les Japonais seront mal venus de prêcher la vie simple et la fuite des plaisirs. Ici ce sera le *Medice, cura teipsum*, qu'ils s'entendront dire. Avant de mettre les autres en garde, il serait à souhaiter qu'ils prêchent aussi d'exemple.

La presse japonaise voyant les succès des missionnaires catholiques et protestants auprès des indigènes, avait fait beaucoup de cas d'une propagande bouddhiste, exercée dans la péninsule par des bonzes japonais. Mais elle avait oublié, que le bouddhisme, proscrit depuis le commencement de la dernière dynastie, est ici tombé dans le mépris et que pour cette raison les bonzes de longtemps ne pourront avoir sur les Coréens aucune influence sérieuse. On n'a d'ailleurs signalé nulle part aucun essai sérieux de cette propagande.

Quant à la langue japonaise, il est incontestable qu'elle s'est propagée rapidement. Les Japonais le constatent avec une réelle satisfaction. Du Nord au Sud, disent-ils, nous pouvons voyager maintenant sans encombre, partout nous rencontrons des Coréens parlant notre langue; et c'est vrai. Beaucoup la manient déjà avec une facilité étonnante.

N'a-t-on pas vu à Séoul, il y a deux ans, plus de 2.000 jeunes gens se présenter pour l'examen d'admission à l'École normale, où les cours ne sont faits qu'en japonais? Ce qui supposait alors chez tous ces élèves une connaissance assez avancée de cette langue.

Bien facile du reste en est l'étude pour un Coréen. La langue japonaise, comme la langue coréenne, appartient à la classe des langues agglutinantes. De plus, toutes deux ont à leur disposition deux catégories de mots tout à fait différents : la première catégorie comprend les mots soit purement japonais, soit purement coréens ; entre ces mots, aucun lien de parenté, point de racines communes (nous dévoilant ainsi des origines différentes pour les deux races). Pour écrire ces mots, il y a une écriture syllabique pour le japonais et une écriture alphabétique pour le coréen. L'étudiant n'a donc, pour cette partie de la langue, qu'à en prendre son parti ; il rencontre là les mêmes difficultés, pas plus, que dans une autre langue. La deuxième catégorie comprend des mots chinois soit japonisés, soit coréanisés quant au son, et qui, dans les deux langues, dominant, de beaucoup, les mots de la première catégorie. Ici un facteur précieux intervient : le mot chinois, en effet, est prononcé à la japonaise ou à la coréenne à peu près de la même façon : en voici quelques exemples pris au hasard :

Le mot chinois	Se dit en coréen	Et en japonais
Hio-kiao (école)	Hak-kyo	Gak-ko
Ki-koan (machine)	Keui-koan	Ki-kwan
Kouo (royaume)	Kouk	Koku
Min-k'uan (droits du peuple)	Min-kouen	Min-ken
Min-fou (bonheur du peuple)	Min-pok	Mim-puku
Hai (mer)	Hai	Kai
Choei (eau)	Syou	Sui
Mou (arbre)	Mok	Moku et boku
Houo (feu)	Hoa	Kwa
Chenn (esprit)	Sin	Shin
Ti (terre)	Ti	Chi et ji

Ensuite, et surtout, le Japonais et le Coréen se servent des mêmes idéogrammes chinois pour écrire tous les mots de cette deuxième catégorie. Enfin, la construction de la phrase a beaucoup de ressemblance dans les deux langues.

Voilà pourquoi l'étude du japonais est très facile à un Coréen lettré, le Chinois jouant ici le même rôle que joua jadis le latin dans les langues romanes.

L'étude du japonais est de plus facilitée par les écoles primaires ou supérieures. Dans les premières, une grande place est déjà faite à son enseignement ; dans les secondes, c'est la seule langue approuvée. Mais c'est surtout par les écoles du soir, instituées un peu partout, que les Japonais ont obtenu de bons résultats. C'est là qu'après le travail de la journée jeunes ouvriers et jeunes cultivateurs vont se japoniser. Servis par une heureuse mémoire, les progrès sont rapides.

Ajoutez à cela la nécessité pour les Coréens de connaître cette langue pour obtenir n'importe

quellé fonction publique ou n'importe quel emploi chez les particuliers nippons, car ceux-ci s'essayent peu à apprendre la langue du pays conquis. J'allais oublier de faire remarquer aussi que les relations journalières des Japonais et Coréens, dans les principaux centres surtout, ne comptent pas pour peu dans la diffusion rapide du japonais.

La langue coréenne est donc déjà très menacée : la langue écrite a changé beaucoup de physionomie depuis dix ans, et il est très curieux de relire un vieux journal coréen d'avant 1904 et de parcourir ensuite un journal publié actuellement. Parfois on serait tenté de se demander si c'est la même langue, tant le Coréen s'est laissé influencer par la langue japonaise. Même observation pour la langue parlée, où petit à petit les mots japonais finissent par s'introduire.

Que sera-ce donc quand les Japonais seront plus nombreux et quand les écoles se seront multipliées? Ce sera, à n'en pas douter, la langue coréenne réduite à l'état d'idiome auxiliaire, comme le breton ou le provençal en France. On voit aussi par là combien puissant sera dans le travail d'assimilation le rôle de la langue japonaise rapidement propagée.

*
**

En voilà déjà bien long, et pourtant je serais incomplet si je ne parlais pas des écoles. On ne peut pas dire que l'instruction est très répandue : on n'en est encore qu'aux débuts. Je ne veux pas dire par là que l'enseignement est chose nouvelle en ce pays. Non, les études y ont toujours été en faveur ; autrefois, les honneurs et dignités étaient pour les plus lettrés, et la Corée eut la réputation d'être moins ignorante que les pays voisins. Mais, avant le xx^e siècle, tout se bornait à l'étude des caractères idéographiques et par eux à la connaissance des classiques chinois. Rien ne faisait sentir la nécessité d'autre chose. Tout d'un coup, au lendemain de la guerre russo-japonaise, tout le monde sentit le besoin de changer les vieilles méthodes scolaires. Les Coréens se firent dire que les victoires japonaises étaient les fruits de la civilisation et des écoles, et que, si eux, Coréens, ne se modernisaient pas, leur indépendance était finie. On se mit donc à bâtir des écoles « modern style ». Ce fut une véritable fièvre ; chaque ville et village important voulut avoir son école. Il y eut incontestablement une somme très grande de bonne volonté et d'efforts pécuniaires, attestant ainsi que les Coréens étaient loin d'être ennemis du progrès. Malheureusement, la direction et l'organisation firent défaut ; les vrais instituteurs surtout manquaient, les classes consistèrent bien souvent en exercices de gymnastique et sonneries de clairons. A ce train, les élèves faisaient peu ou point de progrès ; le découragement vint vite, les bourses se vidèrent et bien des écoles tombèrent ou végétèrent ; les écoles du gouvernement, presque seules, purent se maintenir d'une manière assez sérieuse. Il fal-

lut l'annexion pour voir l'œuvre de l'instruction publique reprise, et cette fois organisée et dirigée par les Japonais. Le nombre des écoles publiques s'accrut au fur et à mesure qu'augmentaient les ressources en hommes et en argent. L'an dernier, 235 écoles primaires, 34 écoles industrielles et 4 écoles supérieures étaient entretenues par le gouvernement; de plus, 74 écoles primaires et 3 écoles supérieures privées ayant adopté les programmes officiels, avaient été autorisées à cet effet: en tout, un peu moins de 30.000 élèves à fréquenter ces écoles (1). En dehors de cela, 600 jeunes gens, dont 50 envoyés par le gouvernement, sont allés se perfectionner au Japon dans les universités et hautes écoles. Il faut noter aussi 800 écoles confessionnelles dirigées par les missionnaires catholiques et protestants, avec un nombre d'élèves égal, sinon supérieur, au chiffre donné plus haut pour les écoles publiques. Il y a enfin une quantité d'écoles privées, non reconnues, végétant et manquant de tout: direction, professeurs et argent.

Les Japonais immigrés ont l'instruction obligatoire pour leurs enfants; et le chiffre des écoliers des deux sexes monte à près de 20.000, répartis en plus de 200 établissements. Faute de ressources suffisantes, les maîtres de la Corée ont d'abord pensé à eux et les indigènes n'en sont pas encore à de tels privilèges. Ainsi, Séoul comprend 223.900 habitants, presque autant que les Japonais de toute la Corée, et cependant on compte seulement 960 enfants coréens (700 garçons et 260 filles) dans les écoles entretenues par le gouvernement. Voilà des comparaisons qu'aiment à faire les Coréens, ne songeant pas au budget énorme qu'il faudrait pour installer partout et d'un seul coup tant d'écoles. Tel est donc actuellement l'état de l'instruction populaire en Corée. Le gouvernement général a jusqu'aujourd'hui respecté la liberté d'enseignement, se contentant d'inspecter les écoles et de proscrire les livres qui renfermeraient une note patriotique malsonnante pour les oreilles japonaises. Mais la presse nipponne est moins bienveillante; à l'entendre, tout ce qui resterait encore d'opposition dans la péninsule serait le fait des écoles confessionnelles, *foyers permanents d'antijaponisme*; aussi somme-t-elle les gouvernants d'inviter les missionnaires à se renfermer dans le rôle unique d'évangélistes et de faire disparaître ainsi ces écoles pour les remplacer par des écoles japonaises, seules capables de japoniser le pays.

Nombreux sont les Coréens qui voudraient étudier: en dehors de l'attrait de la nouveauté, l'atavisme chez eux les y pousse aussi: étudier, devenir lettré fut toujours ici une ambition et chose plus estimée que la richesse (2). Même la

(1) Sur ce nombre, beaucoup plus nombreux sont les garçons, puisqu'il y a à peine 2.000 écolières. L'œuvre de l'éducation de la femme est moins avancée. Cela tient surtout aux préjugés, qu'il a fallu vaincre: la femme coréenne, jusqu'en ces derniers temps, ayant toujours été plus ou moins recluse.

(2) Bien souvent on peut voir pour tel ou tel examen d'admission à une école supérieure 500, 1.000 et même 2.000 candidats, alors qu'il n'y a que 100 ou 150 places libres.

noblesse qui jusqu'à présent n'avait pas voulu envoyer ses enfants à l'école moderne, a enfin vaincu ses répugnances, et les journaux japonais enregistrent avec complaisance que 355 écoliers de famille noble suivent aujourd'hui les cours des écoles primaires.

Une fois admis dans les écoles supérieures, les Coréens se plaignent d'y recevoir un enseignement donné aux Japonais dans les écoles de même degré. De là ils arrivent facilement à conclure que c'est un parti pris chez les Japonais, qu'ils ont peur de leur enseigner trop de choses. Ces derniers, de leur côté, se défendent d'une telle intention, mais objectent que les études primaires en Corée, étant moins fortes (parce qu'on veut aller plus vite), il est de toute nécessité de réduire aussi la matière des cours supérieurs. La vraie raison est, qu'en l'espèce, les Japonais ne veulent pas se presser. Ils ont raison et cette fois l'expérience est là pour les guider. « Avez-vous pensé, disent-ils, aux charges écrasantes qu'il faudrait s'imposer pour répandre d'une manière égale l'instruction populaire par toute la péninsule? Le budget de la Corée est incapable de s'en charger, et celui du Japon est déjà bien trop grevé d'autres charges. D'ailleurs, sous prétexte de s'assimiler un peuple par l'éducation, faut-il tomber dans cette erreur de créer à grands frais toute une catégorie de gens, qui se dégoûtent de leur milieu, et à qui le travail est à charge? Que ferions-nous de tous ces déclassés? Il y a sans doute les professions libérales, mais pas trop n'en faut. Vous savez qu'au Japon il y a pléthore. Voulez-vous avoir la même chose en Corée? — Donnez-leur des fonctions et des emplois, me direz-vous? Hélas, le fonctionnarisme n'est-il pas une plaie pour un Etat? Nous en savons quelque chose au Japon. Cette année n'avons-nous pas été obligés, en vue d'économies nécessaires, de mettre à pied 13.000, entendez-vous, 13.000 de nos fonctionnaires? Et vous voudriez nous voir recommencer la même expérience ici? Que va devenir dans nos îles toute cette armée de mécontents, sans travail, et sans moyens de gagner leur vie? N'est-ce pas une porte ouverte au socialisme et à l'anarchie? »

* * *

Certains désespèrent de voir la Corée se relever; loin de s'assimiler au peuple japonais, disent-ils, elle va devenir peu à peu un peuple esclave. — Faut-il pousser le pessimisme jusque-là? — Nous sommes loin, je le concède, d'une lutte à forces égales sur le terrain de la culture, entre l'élément colonisateur et les indigènes. L'heure n'en est pas encore venue, mais doit-on désespérer de la voir arriver? N'y a-t-il aucun espoir? Ne faut-il pas qu'une transition nécessaire s'opère? Une infime minorité seulement parmi les Coréens recevra, me dites-vous, une éducation sérieuse et complète, comment donc pourront-ils se lancer dans la lutte économique? C'est un fait, je le veux bien. Mais cette minorité existe déjà. Parmi tous ces jeunes gens, qui sortent des écoles supérieures

ou reviennent du Japon, pourquoi ne s'en trouverait-il pas, qui par un patriotisme cette fois bien entendu, seraient capables de devenir, sous la sage direction des autorités japonaises, le centre intelligent d'où partirait à travers le pays l'étincelle électrique excitant le peuple à secouer l'emprise de sa vieille routine, à sortir de sa résignation fataliste, à changer sa haine en noble émulation, à se lancer avec méthode dans la voie du progrès pour lutter de force et de courage avec leurs maîtres les Japonais? Les Coréens ne manquent pas d'intelligence certes, pourquoi certains d'entre eux, devenus les privilégiés de la science, ne s'en serviraient-ils pas pour montrer à leurs compatriotes la voie à suivre, afin de ne pas se laisser asservir, mais au contraire de se protéger légalement, tout en ne faisant aucune opposition au régime établi? Les jeunes Coréens instruits ne croient pas la chose impossible, et s'entretiennent dans cette idée. Puissent-ils être nombreux à penser ainsi, puissent-ils en voir la réalisation!

Une autre réflexion pour finir: elle sera optimiste comme la précédente. Les Japonais, en colonisant la Corée, paraissent avoir voulu s'en tenir aux grandes lignes d'un plan largement conçu; il leur reste de le poursuivre avec opiniâtreté. Sans doute certaines parties de leur législation paraissent bien compliquées pour être appliquées déjà à un peuple encore simple et ignorant. Cette réserve est à faire. Mais constatons aussi qu'en général ils ne procèdent que lentement et avec ordre, qu'ils ont su couper court chez les Coréens à la manie des discussions politiques en interdisant toute association de ce genre, qu'ils se gardent autant que possible de renverser les coutumes établies, qu'ils ont su se servir des anciens fonctionnaires capables de comprendre ce qu'exigeait d'eux le nouveau régime, qu'ils ont eu la sagesse de mettre à la tête de chaque district et à la place de l'ancien mandarin, non un Japonais, mais un Coréen, véritable anneau d'une chaîne reliant le peuple de la vieille Corée à la Corée nouvelle, qu'ils se promettent enfin de ne pas grever le budget des dépenses. Si tel est leur plan, ils sont en bonne voie, le succès semble assuré, et la Corée transformée, après une période de transition difficile, bénira ses nouveaux maîtres.

Quel dommage toutefois que les Japonais, à côté de cette civilisation toute matérielle, ne soient pas encore capables au même degré de donner à ce peuple la civilisation morale. Alors ce serait l'idéal. Et la Corée doublement les bénirait; double aussi seraient la gloire et le profit du Japon moderne dans cette grande œuvre de la transformation d'un peuple.

AVIS

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

LA SITUATION AU KOUANG-SI

Wou-tcheou, juin 1913.

Le Kouang-si n'est plus dans cet état d'anarchie si souvent décrit. La grande piraterie sur le fleuve, fléau de cette province, a à peu près disparu. C'est un résultat assez inattendu de la révolution, dû uniquement au toutou Louk qui pour avoir vécu autrefois dans la société des professionnels du pillage, a su attacher à sa cause les éléments les plus dangereux. Cet ancien chef de bandes, devenu la plus haute autorité du pays, s'efforce de faire régner l'ordre et la sécurité dans sa circonscription.

Je viens de traverser le Kouang-si, de Namquan, poste chinois placé sur la frontière du Tonkin, à Wou-tcheou, en m'arrêtant à Long-tcheou et à Nanning.

Région de Long-tcheou.

Autrefois, dans cette partie du Kouang-si l'élément chinois était surtout représenté par des gens des deux Hou. Aujourd'hui l'on observe une plus forte proportion d'originaires du Kouang-tong, ceux de Kin-tcheou et de Lien-tcheou sont particulièrement nombreux; il en arrive tous les jours, trafiquants tarés, aventuriers de toute sorte. Cette invasion est de date récente; elle a été encouragée, sinon provoquée, par le colonel Lin qui a remplacé le toutou Louk à la tête de la garnison de Long-tcheou au lendemain de la révolution.

Ce mouvement d'immigration doit attirer notre attention, il n'est pas, en effet, sans présenter quelque danger pour la sécurité de nos possessions, car ces individus appartiennent à un pays qui est foncièrement, et par tradition, anti-français. Bien des bandes que nous eûmes autrefois à combattre se recrutaient dans cette partie du Kouang-tong. Actuellement ces originaires de la région la plus xénophobe et la plus belliqueuse de la Chine du Sud sont enrégimentés à Long-tcheou et concentrés dans les environs; on leur reconnaît, et à juste titre semble-t-il, des qualités guerrières. Tous n'entrent pas dans les rangs de l'armée; beaucoup forment des bandes isolées qui s'étendant jusqu'à la frontière du Yunnan et du Tonkin se livrent à la contrebande de l'opium, au rapt de femmes, d'enfants, et à de petites opérations de piraterie. A mon passage, on signalait la présence d'une de ces troupes de malandrins, non loin de Caobang; et peu de temps auparavant, des individus de même origine ne furent point étrangers, suivant les explications que me donna le taotai de Mongtzeu, à la mutinerie de Po-ngai, ville du Yunnan, située sur la frontière, non loin de Pésé.

Jusqu'à présent ces gens du Kouang-tong, nouvellement immigrés, ne paraissent pas prendre directement part à la politique régionale, exclusivement réservée aux Kouangsinois de vieille

date, mais s'ils se gardent d'évincer ceux-ci, d'empiéter sur leurs droits de premiers occupants, c'est me semble-t-il parce qu'ils sont en général entièrement dans la main du toutou Louk.

Ce dernier est de nom et réellement le maître des régions du Kouang-si, où domine l'élément chinois ou indigène assimilé. A Kouei-lin, cité farouchement particulariste, il a nommé pour le représenter son beau-frère, qui a la confiance des Vieux-Chinois. Sa popularité à Long-tcheou est très grande, des membres de sa famille y résident, il en compte également dans la province de Caobang. Dans tout le territoire en bordure des grandes provinces de Lang-son et de Caobang, on a gardé le souvenir de ses tentatives contre notre occupation, à l'époque où, pour nous combattre, ce chef de pirates avait reçu les galons de capitaine : aux yeux de beaucoup Louk incarne l'idée de la revanche à prendre au Tonkin. L'on me disait que lorsqu'il commandait avant la révolution les troupes de Long-tcheou, il dressait ses hommes en vue d'une offensive éventuelle sur notre frontière. Son prestige, son influence font que ses instructions ne cessent pas d'être suivies à Long-tcheou. Les députés élus par les cercles de notables, de commerçants lui sont favorables, bien qu'ils se réclament du parti *kouoming* et que Louk soit du côté des modérés et même, quoique illettré, de la vieille Chine : mais l'étiquette politique est ici comme partout sans grande signification, et avant tout les élus de Long-tcheou voient dans leur titre de députés ou de conseillers le moyen d'accroître ou d'entretenir leur crédit dans le cadre étroit de leur district.

Long-tcheou est si bien le fief de Louk que quand, il y a quelques mois, l'ancien pirate de Nanning, Hoang Ho Choun, se souleva contre le toutou, celui-ci, envisageant l'éventualité d'une défaite, songea à se replier vers cette cité ; dans cette partie extrême du Kouang-si il ne pensait pas faire appel en vain aux notables, aux soldats et aussi aux bandes de diverses natures, d'immigrés, d'indigènes, de métis. Je noterai que des Tonkinois antifrançais, habitant le pays, se mirent à son service ; ces Annamites assez nombreux dans les camps d'instruction militaire, étaient alors en relations suivies avec le préfet de Long-tcheou, aujourd'hui remplacé, dont le père, de race *thó*, est un de nos plus résolus adversaires.

Depuis la révolution le nombre des révolutionnaires annamites s'est considérablement accru au Kouang-si. La plupart pénètrent en Chine par la partie de la frontière située au delà de Caobang et Lang-son. Les autorités chinoises n'exigent pas pour les laisser entrer le passeport signé des autorités françaises. Ils arrivent d'abord à Long-tcheou, où aboutissent trois routes, ils trouvent dans cette cité des compatriotes exerçant diverses professions, ceux-ci, qui ont toujours dédaigné la protection de notre consul, chaperonnent les nouveaux venus dans les milieux chinois ou autres ; tous ces jeunes Tonkinois parviennent sans

difficultés à se faire admettre dans les divers groupes et dans les camps ; beaucoup ont de l'argent, le plus souvent extorqué par violence ou chantage à des mandarins ou notables de leur province d'origine ; en général ils se disent républicains et ils parlent de l'affranchissement du Tonkin, sans se préoccuper, semble-t-il, du sort de l'Annam. Quelques-uns poursuivent leur route vers Nanning, où ils sont logés dans un bâtiment réservé aux officiers ; il y en a qui vont jusqu'à l'Ecole militaire de Kouei-lin.

Lorsque Louk, à tort ou à raison, se sentit menacé par Hoang Ho Choun, qui était soutenu par les comités de Sun Yatsen à Canton, il accepta le concours de tous ces partisans, et, par suite, il accueillit les propositions que lui firent des chefs annamites, affiliés au parti républicain de Pham Boi Chau. Ces derniers voulaient décider Louk à étendre le champ de la lutte contre ses ennemis vers le Tonkin. Le lieutenant Coulon qui voyagea dans le pays de Long-tcheou quelques mois avant mon passage, croit de même que Louk fut poussé à agir dans des régions du Tonkin limitrophes de la Chine.

Ce danger d'une guerre dans notre voisinage est maintenant écarté. Les ennemis de Louk se sont évanouis ; Hoang, n'ayant pu enlever avec ses six ou sept mille fusils la région moyenne du Kouang-si, n'osa pas se risquer dans la haute région, où cependant sa réputation de grand agitateur attira quelques bandes à sa cause. Devant l'autorité croissante du toutou, le rival de Louk renonça à renverser le gouvernement du Kouang-si ; ses tentatives d'ailleurs lui furent fructueuses, car après son échec il put aller au Japon, puis à Pékin, où il intriguait il y a quelque temps.

Nanning.

Maintenant que la situation est plus tranquille Louk ne songe plus à revenir à Long-tcheou. Il est installé à demeure à Nanning qui est devenu réellement, sinon officiellement, la capitale de la province. Ce n'est pas cependant au yamen de Nanning que l'on voit habituellement le toutou, c'est à quelques *lis* de là, à Kou-ming-Fou, où il possède des terres, qu'il est possible de le joindre. Je lui fis parvenir ma demande d'audience, accompagnée de la recommandation précieuse de Tchouang qui fut, il y a quelques années, taitai de Long-Tcheou et par conséquent le chef de Louk.

Ce dernier, comme tant d'autres fonctionnaires de l'ancien régime et avec tout le parti militaire ne manque pas, dans ses déclarations, de faire entendre qu'il est acquis à Youan Chi Kaï ; il est par conséquent opposé aux libertés parlementaires que réclament les *Kouo-Ming* et, à ses yeux, il n'est rien autre, comme chef de province, que le représentant du pouvoir central. Nulle velléité séparatiste donc chez lui, du moins tant que Youan Chi Kaï sera maintenu à la présidence.

Avec les idées qu'il professe, comment se fait-il que le toutou Louk puisse faire respecter son autorité dans la capitale, car c'est l'influence

directe des *Kouo-Ming* de Canton qui se fait sentir à Nanning comme à Wou-Tcheou? D'abord Louk a pour lui l'armée, composée en partie d'anciens pirates, que le toutou par expérience personnelle s'entend à manier. D'autre part la population laborieuse est reconnaissante à Louk d'avoir su réduire le désordre au minimum; elle le soutient, le défend, et récemment, quand las du pouvoir il parlait de résilier ses fonctions, des associations influentes l'en dissuadèrent. En dépit donc des opinions qu'ils affichent — et il ne faut pas oublier qu'en Chine on ne reconnaît pas la nécessité de mettre ses actes, ses démarches d'accord avec ses principes — les hommes de partis différents marchent unanimement pour Louk. Ils ont beau faire de la politique cantonaise, c'est-à-dire crier à la dictature, à la tyrannie de Youan Che Kaï, ils n'hésitent pas à appuyer la politique d'un des *corphées* les plus décidés du dictateur, du tyran. On ne compte pas en Chine les contradictions de cette nature! Dans ce pays la manière de voir diffère suivant que l'on considère les choses d'un point de vue général, extérieur à la province, ou sous l'angle des intérêts locaux.

Localement, les questions de partis ont si peu d'importance qu'aux élections les élus n'ont pas été des politiciens professionnels, mais des individus qui, par leur influence, leur situation de fortune ou leur esprit d'intrigue peuvent nuire à ceux qui oseraient leur faire de l'opposition. Tous ont été élus avec l'étiquette *kouo ming tang* par suite d'un engouement qu'ils ne songent pas à raisonner, sans doute parce que le parti de Sun Yat Sen passe pour avoir fait la révolution, c'est-à-dire libéré la Chine des Mandchous; mais en réalité tous sont secrètement pour une politique d'ordre, de paix, de conservation; or Louk, qui a su rassurer les intérêts, apparaît comme le seul homme capable de gouverner la province. On lui demande de faire la politique pour laquelle on n'ose pas se déclarer, tout en tolérant les manifestations apparemment contraires à cette politique.

Il ne faut donc attacher nulle importance à des manifestations comme celle qui eut lieu à propos de l'assassinat de Song Kiao Sen: suivant les instructions reçues des comités cantonais et sous la direction de l'assemblée provinciale, au sein de laquelle Louk compte ses meilleurs agents, une cérémonie commémorative fut célébrée en avril sur le terrain dit de la « concession »; tous les fonctionnaires, sauf le toutou, y assistèrent; des discours furent prononcés, quelques-uns excitant au meurtre de Youan Chi Kaï, accusé d'avoir fait assassiner le chef *kouo ming* Song Kiao Sen. De même, quelques jours après, il y eut, comme à Canton, des protestations publiques contre le grand emprunt, tandis que de son côté le toutou se prononçait en faveur de cet emprunt!

Louk, qui sait trop bien que cette agitation est artificielle, se garderait de sévir. Il suit sa ligne, adéquate aux intérêts des marchands et par conséquent tacitement approuvée par eux. Mais si les *kouo ming tang* persistaient dans leur

lutte contre le pouvoir central jusqu'à mettre en péril le régime issu de la révolution, c'est-à-dire le gouvernement de Youan Chi Kaï, Louk assurément ne considérerait plus comme puériles les manifestations contre la politique de Pékin. Il est d'ailleurs prêt à agir militairement, de concert avec le général Long Tsi Kouang qui, avec ses 6.000 hommes et toutes ses gens, campe dans la région de Wou-tchéou.

Avec Tsaï du Yunnan, Hong et Louk sont les représentants du parti militaire dans le Sud et, par suite, les principaux agents du président de la République. Louk, qui est un sans instruction, se contente de travailler à la réalisation des réformes édictées par le gouvernement central, dont il se dit le fidèle serviteur; et il l'a si bien été qu'il a avancé au Kouang-si l'œuvre de centralisation et que cette province, si lente sous les Mandchous à obéir à l'impulsion de Pékin, est maintenant plus étroitement rattachée au centre que des provinces moins éloignées: les *tao-tai* vont être rétablis sous le nom de *kouan tche seu* et seront placés sous l'autorité plus directe du représentant du pouvoir central. Cette province cependant ne laisse pas d'être particulariste, et pas plus que les autres elle ne renoncera à l'une des principales conquêtes de la révolution: le droit d'être gouvernée par ses originaux.

Au reste, si Louk disparaissait, l'effort vers la centralisation serait sans doute annihilé par des tendances contraires. Je ne crois pas qu'il faille souhaiter cette disparition. Louk est incontestablement animé de sentiments anti-français, mais étant dévoué à Youan Chi Kaï il est accessible à une influence conciliante.

ALBERT MAYBON.

Indochine

Le règlement de l'exercice 1912. — Le budget général pour l'exercice 1912 s'est finalement clôturé par un reliquat net de 3.216.999 piastres qui se décompose ainsi: les recettes prévues à 36.203.072 piastres se sont élevées en réalité à 38.758.652 piastres, soit une plus-value de 2.555.579 piastres, et d'autre part, les dépenses prévues à 37.906.704 piastres ne se sont élevées en réalité qu'à 35.541.652 piastres; déduction faite d'un crédit supplémentaire de 1.700.000 piastres, le boni réalisé sur les dépenses s'élève donc à 661.419 piastres. Ce reliquat de 3.216.999 piastres a été versé à la caisse de réserve en même temps que les reliquats du budget des chemins de fer (295.000 piastres) et du budget de Quang-tcheou-wan (95.691 p.) et cette caisse ayant reçu finalement une somme de 4.607.000 piastres, son capital s'est trouvé porté au chiffre de 9.613.000 piastres.

Une mission de répression militaire chez les Moï-Taois. — Une mission militaire dirigée par les lieutenants Ayme et Montaigu, de l'infanterie coloniale vient de parcourir la partie de la chaîne annamitique, située dans l'interland de Hué et de Tourane qui est habitée par les Moï-Taois. C'est cette dernière peuplade qui l'an passé avait massacré deux soldats français Medard et Perrin, en mission géodésique. Poursuivis par les lieutenants Ayme et Montaigu, les Moï-Taois ont couvert les sentiers de palanques et de petits piquets et ils n'ont pas tardé à abandonner leurs villages où l'on a retrouvé divers objets ayant appartenu aux soldats massacrés par eux. Ces villages ont été brûlés et détruits et l'on considère que la tranquillité est aujourd'hui rétablie dans cette région.

L'attentat d'Hanoï et les complicités chinoises. — Six Annamites accusés de détenir et de cacher des armes, des bombes et de la dynamite ont comparu le 19 juin devant le tribunal de Hong-kong. L'arrestation de ces six individus avait été opérée par le chef de la sûreté de Hong-kong, et le premier inculpé, un certain Vong Ping Sang, âgé de vingt-deux ans, a avoué que les bombes devaient être portées par lui à Saïgon.

Doit-on établir une corrélation entre les troubles qui ont soulevé les provinces du Sud de la Chine et les attentats qui se sont produits dans notre Indochine? Il est certain que « la Jeune Chine » est aussi xénophobe que l'ancienne, et dans la lutte séparatiste qui deux ans après la grande Révolution apporte de nouveaux éléments de troubles, les sentiments de haine contre les étrangers ne sont cependant pas oubliés. On ne peut donc comprendre que notre gouvernement ait toujours vu d'un œil plutôt favorable l'évolution réformiste en Chine. Cette attitude ne date d'ailleurs pas d'hier, et il semble que nous avons oublié les rudes leçons qui nous furent infligées il y a quatre ou cinq ans. Lorsque Sun Yat Sen, avant d'être l'homme tout-puissant du Sud, n'était qu'un proscrit, surtout désireux de sauver sa tête, il trouva en Indochine une hospitalité presque enthousiaste; c'est à ce moment que nous laissâmes les troupes réformistes traverser tranquillement le Tonkin, et celles-ci s'étant groupées sur notre frontière s'y rencontrèrent avec les réguliers. Avons-nous donc oublié que nous reçûmes le contre-coup des uns et des autres, que nos troupes seulement soucieuses de maintenir l'intégrité de notre frontière, furent entraînées dans de véritables guets-apens (affaires de Phalong, de Ban-mang, de Luc-auchan et de Catoum) au cours desquels périrent six officiers français?

De leur côté les réformistes cantonnais réfugiés au Tonkin, n'ont jamais hésité à violer les lois de l'hospitalité, et ce sont eux qui invitèrent les Annamites à s'insurger contre l'autorité et à employer des moyens violents. L'apparition d'écrits séditeux, la fréquence d'attentats sur les Européens, datent en effet de leur installation

dans notre colonie, et il ne saurait y avoir là qu'une simple coïncidence.

Le gouvernement du Kouang-toung a en même temps rassemblé près de la frontière du Tonkin, toutes les vieilles bandes de routiers, et « ce ramassis, dit le *Courrier d'Haïphong* a son quartier général à Kim-tcheou, ville placée sous la domination de notre ennemi Phong, qui se fait un malin plaisir d'entretenir chez lui des familles d'Annamites rebelles.

« Pour achever le défi des fonctionnaires « se conduisent comme s'ils avaient pour unique mission de nous combattre. Une attitude antifrançaise ne leur suffit pas, ils pérorent contre la France devant les Annamites, auxiliaires de nos agents en Chine, et leur promettent appui pour le jour où ils voudraient tenter de nous chasser du Tonkin. Les cartes saisies chez Ly Nam Long, à Haïphong, et dans lesquelles le Tonkin est porté province chinoise en disent assez pour ne laisser aucune équivoque sur les tendances des réformistes cantonnais. »

D'autre part, une correspondance du *Temps* nous annonce que dans la province du Kouang-si les Annamites révolutionnaires sont entrés dans une société socialiste chinoise protégée officiellement par les autorités de la province. Le général Luc a Sung, gouverneur du Kouang-si aurait ainsi prêté son appui à l'Annamite N'Guyen Cam Giang lorsqu'il médita de lancer une bombe au mois de décembre 1912 sur le gouverneur général de l'Indochine; et c'est ce même général qui aurait fourni les enveloppes de fonte de plusieurs bombes introduites au Tonkin. Enfin des Chinois ont publié à Canton un factum anti-français dans lequel les arrestations faites par les autorités françaises sont appréciées très sévèrement. Ce n'est donc pas seulement en Indochine que nous devons rechercher les foyers d'agitation antifrançaise; il est aujourd'hui nettement prouvé que les révolutionnaires vont chercher leur mot d'ordre à l'étranger et ce serait un enfantillage de croire qu'ils ne forment en Chine que des noyaux isolés; nous pouvons être assurés qu'ils y trouvent mieux que des conseils. Nous devons donc en un mot commencer par nous méfier des réformistes chinois si nous voulons rétablir la tranquillité dans notre colonie, et la purger de tout élément révolutionnaire.

*
*
*

La cour de Hong-kong a rendu son jugement le 4 juillet et un seul des inculpés a été condamné à la peine d'ailleurs légère de 250 dollars d'amende ou de trois mois de prison. Le jugement ne dit pas si ces Annamites pour lesquels l'extradition a été demandée par le gouvernement indochinois seront remis aux autorités françaises.

D'autre part, le *Courrier d'Haïphong* annonçait que l'achèvement de l'instruction ouverte par la commission criminelle d'Hanoï contre les indigènes compromis tant dans les attentats de Thaibinh et de Hanor Hotel que dans les diffé-

rentes manifestations antifrancaises, n'aurait lieu qu'à la fin du mois d'août, le nombre des inculpés s'élevant actuellement à cent-cinquante.

Le retour de M. Sarraut. — On annonce que M. Sarraut viendra en France au mois d'octobre. Le gouverneur général ferait donc coïncider son voyage avec la rentrée des Chambres.

Le mouvement du transit du Tonkin en 1912. — Le mouvement du transit à travers le Tonkin a atteint, en 1912, d'après les valeurs en douane le chiffre de 58.777.263 francs en 1912 contre 44.686.704 francs en 1911, en augmentation, par conséquent, de 14.090.559 francs. Le transit des marchandises, numéraire déduit, est en accroissement de plus de 19 millions.

C'est le transit du Yunnan à Hongkong et de Hongkong au Yunnan qui représente la presque totalité de ce mouvement commercial. Il s'élève aux chiffres suivants :

	1911	1912
	Francs	
Du Yunnan à Hongkong....	25.217.705	32.485.624
De Hongkong au Yunnan..	15.490.488	23.709.781

L'étain entre dans ces chiffres dans la proportion de 90 0/0.

L'exportation des minerais du Tonkin en 1912. — Le mouvement d'exportation des minerais du Tonkin a subi en 1912 un léger fléchissement par rapport aux sorties de 1911. Le mouvement s'établit comme suit :

	1911	1912
	Kilos	
Zinc.....	27.809.584	25.481.367
Antimoine.....	719.397	535.805
Etain et Wolfram.	215.368	281.829
Cuivre.....	28.759	54.967
Plomb.....	43.026	116.172
Autres.....	3.485	6.363
	28.819.619	26.476.619

Quant à la houille, la production de 1912 s'est élevée à 518.250 tonnes contre 532.420 tonnes l'année précédente. Le léger fléchissement constaté provient des pluies diluviennes tombées durant l'été 1912 et qui ont arrêté la production du 1^{er} août au 15 octobre dans certaines exploitations.

L'exportation du charbon est en progrès s'élevant à 317.403 tonnes en 1912 contre 288.896 tonnes en 1911.

Le mouvement du port de Haïphong en 1912. — La statistique du mouvement du port de Haïphong, ainsi que celle du commerce fait par ce port l'année dernière, est nettement favorable.

Entrées. — Le nombre des navires entrés est de 379 navires jaugeant 460.025 tonneaux contre 343 navires, jaugeant 449.455 tonneaux en 1911

et 330 navires jaugeant 476.096 tonneaux en 1910. Le pavillon français s'inscrit en 1912 pour 185 navires et 255.997 tonneaux, chiffres supérieurs pour le nombre des navires, mais légèrement inférieurs pour le jaugeage à la moyenne des cinq dernières années qui est de 156 navires et 256.089 tonneaux. Le pavillon allemand vient en seconde position avec 90 navires, jaugeant 83.499 tonneaux, et le pavillon anglais est troisième avec 70 navires et 90.036 tonneaux. Le pavillon allemand arboré surtout sur des navires qui font le service, avec escales, entre Haïphong et Hong-Kong, est stationnaire, mais la marine anglaise marque un sensible progrès, l'augmentation étant de 10 navires et de 9.310 tonneaux.

Sorties. — Le mouvement des sorties a saisi naturellement une marche parallèle. Voici les chiffres de l'année 1912 et de la période quinquennale qui l'a précédée.

	1912		PÉRIODE QUINQUENNALE PRÉCÉDENTE.	
	navires	tonneaux	navires	tonneaux
Français...	182	253.569	156	256.995
Allemands..	97	86.011	101	29.635
Anglais.....	70	90.305	60	81.155
Divers.....	25	25.503	33	35.140

Mouvement commercial. — Le mouvement commercial a été pour 1912, de 546.634 tonnes (103.200 à l'importation et 443.434 à l'exportation) contre 482.717 tonnes en 1911 (80.061, à l'importation et 402.656 à l'exportation). Il est donc en sérieux progrès, l'augmentation pour 1912 atteignant 23.129 tonnes à l'importation et 40.778 à l'exportation. Ces chiffres sont en même temps bien supérieurs à la moyenne quinquennale des cinq années précédentes qui était de 455.964 tonnes (importations 82.656 tonnes, exportations 373.308 tonnes). L'augmentation par rapport à cette moyenne est donc de 20.544 tonnes à l'importation, 70.126 à l'exportation et au total de 90.670 tonnes.

Le contrôle des matières d'or et d'argent. — L'Asie Française avait démontré l'an passé (1) l'intérêt que présenterait l'établissement d'un contrôle des matières d'or et d'argent en Indochine. Or, à la suite d'une intervention du député de Cochinchine, la question vient d'être reprise et le ministre des Colonies a demandé au gouverneur général son avis sur la création de ce contrôle. A son tour, M. Sarraut a consulté les Chambres de commerce de la colonie à cet égard. Il propose de reprendre le projet sur les bases que lui avait fixées M. Doumer. L'ancien gouverneur général avait, en effet, proposé l'établissement d'un contrôle facultatif pour les seules matières d'argent, deux bureaux devant être installés à Saïgon et à Hanoï, et des chimistes devant être chargés des essais à la suite desquels un contrôleur des douanes et régies apposerait la marque de garantie.

La Chambre de commerce de Saïgon a donné

(1) Voir l'Asie Française, août 1912, p. 344.

son adhésion à ce principe; elle a toutefois insisté sur le caractère facultatif que devait avoir ce contrôle, estimant qu'un contrôle obligatoire se heurterait à de sérieuses difficultés d'ordre politique et fiscal.

« L'opinion, dit-elle, serait certainement défavorable à un nouvel impôt dont la création ne se justifie ni par un rendement appréciable ni par un besoin public nettement affirmé. »

La Chambre demande en conséquence la création d'un contrôle facultatif, le service devant être organisé à frais réduits de façon à ne pas trop grever le budget de la colonie. Cette solution paraît, en effet, la plus sage; avant d'instituer un service compliqué qui coûterait très cher et ne se justifierait que par l'existence d'une taxe obligatoire, on peut créer une sorte de bureau d'essai et le jour où les industriels et les commerçants auront compris que la protection qui leur est ainsi assurée n'est nullement vexatoire, la majorité d'entre eux la réclameront d'eux-mêmes. Il sera alors bien facile d'étendre purement et simplement à notre colonie la législation métropolitaine.

Les services fluviaux en Cochinchine et au Cambodge. — L'affaire des services fluviaux de Cochinchine remonte déjà à cinq ans, et elle a soulevé dans cette colonie les plus vives polémiques. Bien que le contrat accordé à la compagnie des Messageries fluviales n'expirât qu'en 1915, celle-ci avait formulé à la fin de 1908 des offres en vue d'obtenir la prorogation anticipée, par voie de gré à gré de son privilège pour une période de vingt années. Cependant les pourparlers engagés n'aboutirent pas, malgré la réunion de deux commissions administratives, et la formation de différents projets présentés par la compagnie des Messageries fluviales. Cette dernière avait finalement rédigé un projet de contrat qui admettait le principe du partage des bénéfices sur le chiffre des recettes brutes, mais se différenciait sur plusieurs points de la convention-type élaborée par la Commission administrative. Ce projet fut soumis au Conseil colonial de Cochinchine qui l'examina au cours de sa session de septembre 1910. Le Conseil colonial signifiera son refus de renouveler de gré à gré le marché passé avec les Messageries fluviales et il décida que les services fluviaux seraient mis en adjudication.

Il faut observer que la question ne concernait pas la seule colonie de Cochinchine, Saïgon étant le point de départ de lignes desservant le Cambodge et le Laos. Le gouvernement général se rangea cependant à l'avis du Conseil colonial.

Le service de la navigation fluviale en Cochinchine a très mauvaise réputation et l'administration n'aurait pas fait son devoir si elle n'avait tenté d'y apporter de sérieuses améliorations; elle ne pouvait trouver meilleure occasion, mais la réaction contre les abus n'aurait pas dû nous conduire à l'incohérence.

Que le gouvernement ait résolu de mettre au

concours l'exploitation des services fluviaux en Cochinchine, au Cambodge et au Laos, il n'y a pas lieu à vrai dire de nous en étonner quoiqu'un armateur ne puisse improviser des services aussi importants et que par suite le seul concurrent sérieux pouvant se mettre en ligne était précisément l'exploitant actuel. Mais ce qui est tout à fait inattendu, c'est le programme dudit concours, tel que le gouvernement le compose (1). L'économie générale de ce projet consiste en effet dans une réduction considérable des services. Or, il s'agirait de s'entendre; si jusqu'à présent on a ajourné tous travaux de chemins de fer en Cochinchine et au Cambodge, c'était en raison de la multiplicité des moyens de communication par voie d'eau, celle-ci étant à juste titre considérée comme la plus économique. Il paraissait inutile de multiplier les voies ferrées dans un pays aussi admirablement découpé par les cours d'eau comme l'est la Cochinchine. Le Mékong, avec ses nombreux bras, la rivière de Saïgon, les deux Vaïcos tracent dans le pays un réseau admirable de routes naturelles.

Le projet établi par le gouvernement prévoit un seul service par semaine au lieu de trois sur la ligne Saïgon-Pnompenh; deux services au lieu de six par semaine sur la ligne Saïgon-Cap Saint-Jacques; un service au lieu de deux par semaine sur la ligne Pnompenh-Khône. En outre les lignes de Chaudoc-Pnompenh, Saïgon-Baria, Saïgon-Travinh, Saïgon-Soairieng seront supprimées purement et simplement. En définitive, le parcours total de 350.000 milles assuré actuellement sera réduit à 190.000 milles.

Comme progrès à rebours ce n'est déjà pas mal trouvé. Mais là où le projet gouvernemental devient tout à fait ahurissant, c'est dans l'exposé des voies et moyens prévus pour compléter un service fluvial aussi simplifié. Nous apprenons en effet, non sans quelque stupéfaction, d'après la note préliminaire dudit concours que l'on entend désormais desservir les principaux centres de Cochinchine et du Cambodge par des lignes d'autobus. A-t-on seulement réfléchi qu'avant de faire rouler les autobus il faudra construire des routes, que ces routes il sera nécessaire de les entretenir, que la réduction des services subventionnés rendra fort difficile le transport des marchandises, et que la grande majorité des indigènes ne pourront utiliser ce mode de transport des plus coûteux? Est-il besoin de longs raisonnements pour prouver que la circulation automobile — qui dans certains pays comme Madagascar, dépourvu ou à peu près de tout autre mode de locomotion peut avoir son intérêt — ne soutient pas la comparaison avec la circulation fluviale? M. Trouillet, qui s'élève avec force dans la *Dépêche Coloniale* (2) contre un tel projet, a tenu cependant à faire cette comparaison :

« La Société des Messageries fluviales de Cochinchine, dit-il, transporte tout à la fois : la poste,

(1) *Journal Officiel de l'Indochine* du 14 mai 1913.

(2) *Dépêche Coloniale*, 11 juillet 1913.

les colis postaux, le numéraire, les marchandises et les voyageurs. En ce qui concerne les voyageurs, ses transports annuels correspondent à un mouvement de 40 millions de voyageurs kilométriques, au prix moyen tout à fait infime de 2 centimes 8 par voyageur et par kilomètre. Si l'on réalisait le réseau de transports par automobiles indiqué dans le programme nouveau du gouvernement général de l'Indochine, on aboutirait à un parcours annuel d'environ 560.000 kilomètres; comme les autobus employés en Indochine contiennent au maximum 8 voyageurs, on voit que la création de cet énorme réseau correspondrait *au maximum* à un mouvement de 4.500.000 voyageurs kilométriques, soit le dixième environ du mouvement correspondant aux transports fluviaux actuels. Il va sans dire que les automobiles ne pourraient transporter ni les bagages, ni les marchandises, ni même les colis postaux. »

On peut même se demander si au prix élevé demandé par les lignes d'automobiles existantes (celle du Cap Saint-Jacques et celle de Tay Ninh) soit 10 à 12 centimes le kilomètre, les Européens eux-mêmes se montreront très friands du nouveau mode de locomotion mis à leur disposition.

Enfin il apparaît qu'avant d'apporter une révolution aussi complète dans les mœurs et les habitudes cochinchinoises, il serait indispensable de consulter les intéressés. Combien de fois n'a-t-on pas posé des questions oiseuses aux Chambres de commerce. Ne les consultera-t-on pas sur un problème qui intéresse aussi gravement le commerce? Ou bien redoute-t-on qu'elles émettent, ce qui paraît probable, un avis nettement défavorable à un projet que rien ne semble devoir justifier?

La remise de l'hôpital Drouhet à l'administration locale. — Nous avons signalé (1) la situation faite par l'administration à l'Association hospitalière laïque de Cochinchine en refusant de lui renouveler la subvention sans laquelle elle ne peut assurer les services de son hôpital, connu sous le nom de son fondateur M. Frédéric Drouhet. Malgré les justes observations présentées par le lieutenant-gouverneur de Cochinchine qui déclarait que l'administration locale n'était pas en état de recevoir un semblable hôpital et d'en assurer la charge du jour au lendemain, le Conseil colonial rejeta la subvention. L'Association hospitalière se trouvait par suite acculée au déficit et le 21 juin 1913 elle a décidé de se dissoudre et de faire remise de l'hôpital Drouhet à l'administration.

Une autre solution avait été tout d'abord envisagée : soit la remise de l'hôpital aux municipalités de Cholon et de Saïgon. Suivant ce système, l'hôpital aurait été intermunicipal. L'un des deux maires aurait été président du Conseil d'administration dont les membres auraient été des délégués des municipalités de Saïgon et Cholon,

du Conseil colonial, etc... L'hôpital aurait gardé son autonomie financière, et il aurait été entretenu par subventions des deux budgets municipaux. Mais on fit observer le danger qu'il y aurait pour l'hôpital à être dirigé par deux municipalités qui ne sont pas composées de la même façon et qui peuvent devenir rivales. Et l'Association hospitalière adopta la solution indiquée plus haut. Il faut espérer que l'administration locale aura à cœur de conserver à cette œuvre son caractère et qu'elle ne se contentera pas de faire de l'hôpital Drouhet une simple annexe de l'hôpital militaire.

Levant

L'Italie et l'Asie Mineure. — La politique italienne a pris beaucoup d'envergure depuis deux années. Jusque tout récemment elle se contentait d'assurances purement négatives en ce qui concerne l'avenir de la Tripolitaine et surtout la côte orientale de l'Adriatique. Depuis lors, elle a conquis les dépendances de la Turquie en Afrique. Elle a empêché l'Autriche de régler seule la question d'Albanie, elle s'est associée à cette puissance pour interdire aux Slaves l'accès de l'Adriatique, et maintenant on peut se demander si son activité ne va pas viser les côtes de l'Asie Mineure. Elle a là au moins provisoirement une base d'action dans les îles qu'elle occupe autour de Rhodes. Sans doute cette occupation doit-elle cesser le jour où les Turcs auraient accompli le traité de Lausanne en ne laissant aucun soldat en Tripolitaine. Alors les îles occupées par l'Italie devront être remises par elle aux puissances qui en disposeront, plusieurs d'entre elles étant décidées à l'avance à les attribuer à la Grèce. Tel est du moins l'arrangement de principe qui a été arrêté par la conférence des ambassadeurs à Londres pour régler la question des îles de l'Égée occupées par l'Italie, et sur laquelle on se disputait avec une certaine aigreur. Mais on peut se demander si là aussi il n'y aura pas loin de la coupe aux lèvres : comment pourra-t-on jamais prouver qu'il ne reste pas un seul soldat turc en Tripolitaine? Tant que les Italiens recevront un coup de fusil dans ce pays, c'est-à-dire pendant longtemps, on pourra toujours prétendre que quelques cavaliers italiens sont restés pour former l'armature de la résistance arabe, et, c'est bien le cas de le dire, l'évacuation des îles sera renvoyée aux calendes grecques. En attendant, la présence des troupes italiennes dans cette partie de l'archipel semble avoir ouvert des horizons nouveaux à l'opinion transalpine. Dans les derniers jours de juillet, au lendemain de l'entrevue du roi d'Italie et de l'empereur d'Allemagne à Kiel, la *Stampa*, l'important journal de Turin, ouvrait couramment les perspectives d'une expansion italienne en Asie Mineure : « Aucune communication offi-

(1) Voir l'Asie Française, octobre 1912.

cielle n'a jamais été faite, écrivait cet organe, en ce qui concerne la réunion de Kiel, mais nous savons tous maintenant quel est le sujet qui a occupé les deux souverains et leurs ministres. Le problème discuté ne peut avoir été que celui, le plus important de ceux qui occupent notre diplomatie, qui peut se résumer ainsi : l'Italie trouvera-t-elle dans la Triplice une base pour sa politique asiatique ou doit-elle la chercher ailleurs ». Après avoir esquissé cette vague menace de chantage à l'adresse de l'allié allemand, la *Stampa* continuait en définissant quelle peut être pour l'instant la politique asiatique de l'Italie. Sans doute le journal turinois n'envisageait pas un partage immédiat dans l'Asie Mineure, mais voici une raison pour laquelle il considère que cet événement serait prématuré : « Les indiscrétions commises en ce qui concerne le meeting de Kiel nous permettent d'espérer que l'alliance italo-allemande, après avoir assuré notre place dans l'Adriatique nous fera aussi faire des progrès dans le Levant méditerranéen, nous amenant à prendre pied sur la terre ferme, sinon dans l'Archipel. Associée à l'Allemagne, l'Italie fera de son mieux pour ajourner la liquidation de la Turquie d'Asie jusqu'à l'avenir le plus éloigné possible. Nous sommes les derniers venus, nous avons avant tout besoin de temps. Si la question de la Méditerranée orientale était ouverte aujourd'hui, elle serait ouverte prématurément pour nos intérêts comme l'a été celle de la Méditerranée occidentale en 1882. » Le bruit courut quelques jours plus tard que les Italiens avaient un vaste projet de pénétration pacifique dans le vilayet d'Adana. La nouvelle était surprenante, étant donné la place que les Allemands veulent prendre en Cilicie où ils ont les vastes projets d'irrigation dont nous avons donné une esquisse. En France quelques personnes se demandèrent si en réalité la pénétration dans le vilayet d'Adana ne serait pas infléchie vers le Sud par les alliés de Berlin pour contrecarrer l'influence française en Syrie. Mais tout projet d'action dans cette partie d'Asie Mineure fut nié quelques jours plus tard par le *Popolo Romano* et le *Jornale d'Italia*, qui déclarèrent qu'il n'était question que de développement économique partout où cela était possible, du placement de la main-d'œuvre que l'Italie exporte en quantité et le *Jornale d'Italia* concluait en disant : « Jusqu'à présent il n'y a rien de déterminé en dehors du vague désir de nous ouvrir les marchés de la côte méditerranéenne entre Rhodes et Adana. »

Tout cela est encore vague, mais le fait est que l'Italie parle maintenant d'une politique asiatique. Nous n'avons à en être ni surpris ni choqués. Toute puissance qui se développe a une tendance naturelle à exercer son action partout où elle se croit de taille à le faire. La seule conclusion que cette manifestation nous impose, c'est la volonté de défendre nos positions du mieux que nous le pourrions. Bien des fautes ont été commises à cet égard, surtout en ce qui concerne nos œuvres d'Orient : nous aurons à y revenir, mais il est

clair que plus nous allons et plus notre situation séculaire dans le Levant sera menacée. A l'attitude caractéristique de l'Allemagne, aux efforts séculaires de l'Amérique et de l'Angleterre va se joindre, avec une activité croissante sans doute, une politique italienne qui usera de moyens analogues à ceux qui avaient servi jusqu'ici à assurer la prédominance de la culture française dans l'Orient méditerranéen.

Une nouvelle œuvre française en Syrie.

— On annonce que l'Université de Lyon a l'intention d'ouvrir une école de droit à Beyrouth au mois d'octobre, ainsi qu'une école technique des arts et métiers. Les deux nouvelles écoles trouveront des locaux dans les bâtisses de la Faculté de médecine qui est, comme on le sait, transférée dans les constructions plus pratiques qui lui ont été récemment allouées. Ainsi notre Comité, après avoir directement contribué à assurer le succès de notre œuvre principale à Beyrouth, la Faculté de médecine, en lui procurant les fonds nécessaires à ses nouvelles bâtisses contribue de même indirectement à assurer le couvert aux établissements nouveaux que l'Université lyonnaise, toujours si utile à l'expansion de la France, a décidé de créer à Beyrouth.

Extrême-Orient

CHINE

Les emprunts. — Ce serait compter sans son hôte que d'imaginer que les Chinois exécuteront sans difficultés les conditions du contrat de l'emprunt du consortium. Il apparaît en effet maintenant qu'ils essayent d'éluder les clauses relatives au contrôle étranger du service des gabelles. Le *Times* a en effet reçu le 28 août de Pékin une dépêche dont voici la traduction : « Le ministre de Russie et le chargé d'Affaires britanniques, agissant comme mandataires des légations des pays intéressés dans le quintuple emprunt, ont fait hier une démarche auprès du premier ministre pour lui présenter leurs observations en ce qui concerne la gabelle du sel. Ils lui ont fait observer que l'administration de cet impôt avait maintenant été confiée au ministre des Finances et que le département spécial, créé aux termes du contrat de l'emprunt de réorganisation prévoyant que des fonctions exécutives seraient données à un inspecteur général adjoint de nationalité étrangère, n'avait aucun pouvoir administratif et n'était traité que comme un organe de conseil. Les deux diplomates ont demandé que les termes du contrat d'emprunt soient mis en exécution, et que sir Richard Bane, avec un fonctionnaire chinois, soient chargés d'entreprendre la réorganisation de la gabelle.

« Le premier ministre a répondu qu'il venait

seulement d'entrer en fonctions, et qu'il n'était pas encore en état de discuter à fond le sujet. Il a cependant bien montré qu'il ne partageait pas les vues des deux représentants étrangers, et que le gouvernement de Pékin a l'intention de persister à refuser toute fonction administrative au département de l'inspecteur général.

Dans les prospectus des emprunts Crisp, le gouvernement chinois avait déclaré que le revenu de la gabelle était annuellement de 47 millions de taëls, ou de 70 millions de dollars. J'ai à plusieurs reprises montré dans le *Times* que cette affirmation était trompeuse, et que le revenu dont pouvait disposer le gouvernement central n'était qu'une fraction de celui qui avait été déclaré. Si l'estimation du gouvernement chinois était approximativement correcte, le revenu de la gabelle aurait dû être cette année, pour les deux mois de mai et de juin, de quelque 12 millions de dollars. Il sera intéressant, pour les souscripteurs des emprunts Crisp et du consortium, de savoir que les sommes réellement reçues par le gouvernement central n'ont même pas atteint 600.000 dollars. Tel est le résultat obtenu par les Chinois eux-mêmes pour réorganiser leurs finances. Et l'on ne peut même pas attribuer cet échec au désordre du pays, car la plus grande partie des régions productrices de sel se trouvent dans des provinces qui passent pour être complètement sous le contrôle du gouvernement de Pékin. La vérité est que le gouvernement central n'a jamais reçu le tiers de la somme qu'il déclare et que la gabelle a été gagée à fond avant même l'émission de l'emprunt Crisp. Dans les conditions chaotiques qui existent actuellement, il arrive seulement à Pékin un vingtième environ du revenu déclaré.

« Il incombe maintenant aux divers gouvernements de protéger les intérêts des souscripteurs étrangers en insistant sur l'accomplissement par la Chine des stipulations du contrat de l'emprunt de réorganisation. Après quelques années de fonctionnement ordonné sous une administration étrangère, la gabelle devrait produire des sommes suffisantes pour faire face aux gages antérieurs et laisser un certain excédent disponible pour le service de l'emprunt Crisp. Un peu plus tard peut-être il y aurait en plus quelques disponibilités pour l'emprunt de réorganisation. Mais rien de sérieux ne peut être accompli aussi longtemps que toute l'administration du pays n'aura pas subi une transformation complète et que la tranquillité n'aura pas été restaurée d'une manière permanente. »

Un nouveau premier ministre. — Dans les premiers jours d'août, Youan Chi Kai a nommé premier ministre Hsoug Hai Ling, qui avait été commissaire de la frontière à Jehol. Ce personnage avait occupé le ministère des Finances dans le premier cabinet républicain, et fait signer les accords préliminaires de l'emprunt Crisp. Sous le régime mandchou, il avait occupé des postes dans le service des gabelles.

La question de l'opium. — Nous avons montré à plusieurs reprises comment se pose actuellement la question de l'opium entre l'Angleterre et la Chine. Le gouvernement britannique se plaint de ce que, avant même que la Chine ait rempli ses conditions de l'accord de 1911, c'est-à-dire supprimé chez elle la production du pavot, elle s'oppose par une foule de mesures vexatoires à l'importation de l'opium indien dont une quantité énorme est entreposée, au grand dommage des marchands, dans les ports de Canton et de Changhaï. Récemment le gouvernement de Pékin avait envoyé une ambassade à Londres pour régler cette question, et il avait proposé, comme nous l'avons dit, de faire renvoyer dans l'Inde les stocks accumulés dans les ports chinois, offrant généreusement de payer le fret de ce rapatriement: le gouvernement anglais qui aurait contraint ses nationaux à accepter cette solution se serait vu sans doute obligé lui, de payer la plus grande partie du prix de cet opium privé de débouchés. Cette combinaison a été repoussée nettement par le gouvernement britannique. Récemment une députation est venue entretenir lord Crewe et sir Edward Grey de cette question du commerce de l'opium, et sir Edward Grey a déclaré qu'il ne croyait pas que les stocks accumulés à Changhaï et à Canton fussent le moins du monde une gêne pour les mesures abolitionnistes prises par le gouvernement de Pékin, et que aussi longtemps que la Chine continuera à produire plus de trois fois la quantité d'opium centenué dans ces stocks, il serait absolument impossible de demander raisonnablement au Parlement britannique de les racheter.

Quelques personnes, doutant du sérieux des efforts chinois pour abolir la culture de l'opium, avaient cru, comme nous l'avons mentionné, pouvoir avancer que tout le mouvement n'avait pour but que de permettre à la Chine d'établir un monopole d'Etat de l'opium. Il semble bien que cette idée a été lancée, même d'une manière officielle par la Chine, car le 6 août, M. Acland, répondant à une question sur le commerce de l'opium a dit aux Communes: « A certains moments on a fait au gouvernement britannique des propositions qui comprenaient l'établissement d'un monopole officiel d'opium produit en Chine, mais ces propositions ont été retirées, et il m'est impossible de dire si elles seront jamais renouvelées. »

Le futur statut du Tibet. — Nous avons montré à plusieurs reprises comment l'Angleterre était désireuse de ne pas laisser la Chine régler librement la situation du Tibet, mais voulait au contraire s'entendre avec le gouvernement de Pékin sur le statut futur de ce pays. Une conférence dans laquelle cette question sera discutée doit être tenue dans l'Inde. Y prendront part les représentants du gouvernement anglo-indien, de la Chine et du dalaï-lama qui enverra comme ambassadeur son premier ministre. Il est d'ailleurs vraisemblable que la conférence ne pourra pas se réunir avant quelque temps, le représen-

tant chinois attendant encore les instructions qui lui permettront de partir pour l'Inde.

On se rappelle que les Anglais avaient manifesté quelque inquiétude en apprenant que, par l'intermédiaire du bouriate Dordjef, qui fut ou passa longtemps pour être agent de la Russie au Tibet, un traité avait été conclu entre le dalaï lama et le kouthoukta d'Ourga qui venait de proclamer son indépendance. Il est à croire que le gouvernement russe tient à montrer qu'il n'intervient en rien dans les choses tibétaines. L'agence télégraphique de Saint-Petersbourg a publié, en effet, une note déclarant que le traité tibéto-mongol qui avait été signé par Dordjef au nom du Tibet a été conclu sans intervention ou même connaissance de la part de la Russie.

Tandis que l'on discute ainsi le côté diplomatique de la question tibétaine, les hostilités continuent dans les marches orientales du Tibet entre les Chinois et les lamas. On annonçait au commencement d'août que les Chinois avaient bloqué le centre tibétain de Hsiangechen, mais qu'ils avaient été repoussés et obligés de battre en retraite sur Tatsienlou. La situation ne semble pas brillante en effet pour les Chinois dans les marches; les fonctionnaires de la République sont loin d'inspirer aux petits princes feudataires le respect qu'avaient conquis les mandarins de l'ancien régime, et, du reste, les agents de la Jeune Chine se sont conduits d'une manière brutale et avide à l'égard de ces princes indigènes. Aussi longtemps qu'un effort sérieux ne pourra être fait, la pénétration chinoise qui avait été poussée si loin par Tchao Eurr Fong ne pourra être reprise. Il est cependant certain que si le gouvernement de Pékin arrivait à avoir quelque puissance et une politique suivie, la résistance des Tibétains des Marches ne pourrait pas durer longtemps, et l'autonomie tibétaine ne subsisterait que dans les régions couvertes par l'accord que l'Angleterre veut négocier dans la conférence dont nous venons de parler.

La révolution et la situation économique.

— On a fait remarquer que la situation économique de la Chine semblait n'avoir pas été sérieusement atteinte par les troubles que la révolution a fait naître dans toutes les provinces. Le commerce a été si favorable en 1912 que les revenus des douanes maritimes se sont élevés au total de 201.400.000 francs, c'est-à-dire plus de 12 millions 500.000 francs en sus du total atteint en 1911. Il est vrai que les causes accessoires ont contribué à faire de 1912 l'année où les douanes ont donné le plus fort revenu. Le prix de l'opium a en effet monté et, en outre, l'administration des douanes maritimes a dû prendre en mains les douanes indigènes pendant le développement de la révolution, ce qui a nécessairement amélioré beaucoup les recettes.

L'année dernière aurait cependant procuré à la Chine de plus grands bénéfices encore sans les perturbations apportées par la révolution à la

vie économique du pays. Les récoltes de toute nature ont en effet été exceptionnelles, et l'exportation n'a pas pu atteindre le degré auquel elle aurait dû s'élever dans d'autres circonstances politiques. Il faut noter en effet que la classe riche des marchands a été sensiblement effrayée et gênée par la révolution. S'il est vrai que les 300 et quelques millions de Chinois ont continué à se livrer à leurs petites occupations comme à l'ordinaire, la minorité qui règle la vie économique du pays a été très troublée. C'est ainsi qu'on signale que la plupart des riches marchands des provinces ont cherché refuge dans les concessions étrangères et surtout à Changhaï et Hongkong pour éviter d'être spoliés. Ils ont autant que possible déplacé avec eux leurs capitaux, et si l'on ne saurait dire à quel total s'est élevé ainsi l'argent importé à Hongkong, à Changhaï et dans les autres ports à traités, on peut assurer du moins qu'il s'agit de sommes très considérables. D'aucuns ont vu, dans cet afflux de capitaux, une des raisons pour lesquelles le marché des valeurs à Changhaï notamment, qui avait été stagnant depuis deux ans, a repris quelque activité malgré la révolution, et ainsi en partie à cause d'elle. On voit donc que des capitaux habituellement consacrés au commerce en ont été retirés, et leur absence a diminué l'activité des exportations que l'abondance des récoltes devait au contraire stimuler avec une énergie exceptionnelle.

Tout ce que l'on sait de la révolution et des allures de ses meneurs explique bien l'attitude prise par les riches marchands. Les révolutionnaires avaient commencé par mettre les masses de leur côté en leur faisant croire que l'impôt cesserait plus ou moins complètement d'être perçu. Mais, bien que les provinces n'aient envoyé aucun subside à Pékin et qu'elles aient même au contraire espéré en tirer du gouvernement central, il a fallu aux gouvernements provinciaux de l'argent pour vivre, et les impôts n'étant pas perçus comme sous l'ancien régime, les meneurs ont recouru au système d'exiger des versements ou des prêts moins que plus volontiers des marchands et autres notables ayant quelques ressources. En outre, on a émis du papier-monnaie que l'on obligeait le public à accepter jusqu'à concurrence d'un tiers des sommes à recevoir. Tout n'était pas pour encourager les marchands. Ils se sont vite aperçus qu'ils n'avaient rien gagné, tant s'en faut, au changement du régime, et que s'il y avait une différence entre les mandarins anciens et les agents du ou plutôt des gouvernements républicains, elle n'était pas en faveur de ces derniers, qui n'avaient ni le prestige, ni l'expérience de leurs prédécesseurs et qui se livraient à un squeeze encore beaucoup plus gênant pour la classe marchande.

Nous n'insisterons pas longuement sur une autre cause de stagnation commerciale dont nous avons déjà parlé : l'insécurité matérielle. On sait que les républicains qui avaient, pour assurer

le succès de la révolution, fait des soldats de tous les malandrins et de tous les gens sans travail qu'ils avaient pu trouver, se sont vus en présence d'une masse de 800.000 soldats qu'il a fallu licencier après les avoir peu ou point payés. Cette opération délicate n'est même pas encore complètement achevée, mais là où elle a eu lieu elle a remis sur les grands chemins nombre de pirates, et elle en a même recruté de nouveaux parmi les paysans qui avaient été ainsi arrachés à leur vie habituelle. Telle est la cause de la très grave insécurité qui n'a cessé de régner dans le Kouang-toung et qui a amené un exode considérable de riches marchands à Hongkong. Pour toutes ces raisons, on ne saurait considérer le mouvement commercial qui a donné lieu, en 1912, à des perceptions douanières exceptionnelles, que comme une chance remarquable dont a bénéficié la révolution chinoise, malgré la gêne apportée par le désordre à la vie économique du pays. La récolte a été si bonne que, malgré toutes les circonstances défavorables, le mouvement d'échanges de la Chine avec les pays étrangers s'est montré très actif. Mais, si un meilleur ordre ne règne pas dans le pays et que les récoltes deviennent moyennes ou médiocres, on s'apercevra sans doute, à la chute du montant des importations et des exportations, de l'embarras que la crise actuelle fait subir à la vie économique du peuple chinois.

JAPON

La question japonaise dans l'Amérique du Nord. — La difficulté soulevée par la législation nouvelle de l'Etat de Californie en matière immobilière est encore loin d'être résolue. Les négociations continuent entre les gouvernements de Tokyo et de Washington. Il est manifeste qu'on est décidé de part et d'autre à éviter tout conflit bruyant, mais on n'entrevoit pas encore la manière dont la question pourra être réglée. Le gouvernement japonais ne presse pas trop les choses, tout en refusant d'admettre l'infériorité que constitue pour ses nationaux, comme nous l'avons montré, la nouvelle législation immobilière de la Californie. On avait annoncé que le Japon s'efforcera de trancher aussi rapidement que possible la difficulté en soulevant un cas devant les tribunaux américains pour faire établir si oui ou non un sujet nippon peut obtenir la naturalisation aux Etats-Unis. Ensuite, il aurait été possible de réclamer par la voie diplomatique contre un jugement établi sur des lois contraires aux traités passés entre les Etats-Unis et le Japon. Mais, d'après les dernières nouvelles de Tokyo, il ne semble pas que l'on veuille se hâter de recourir à une telle procédure. On attendrait plutôt, d'après ce qui a été télégraphié, qu'un Japonais propriétaire vienne à mourir en Californie, de manière qu'un cas se présente naturelle-

ment, et oblige les tribunaux américains à décider si sa propriété peut être transmise à ses héritiers restant Japonais ou si ceux-ci peuvent obtenir la naturalisation américaine. Cette attitude montre chez le gouvernement de Tokyo la volonté de temporiser, tout en se refusant à admettre en principe la situation d'infériorité qui a été créée à ses nationaux par l'initiative de la Californie.

Comme cela s'était déjà produit lors de la question des écoles de San-Francisco en 1907, le mouvement antijaponais des Etats-Unis s'est étendu au Canada. Nous l'avons d'ailleurs déjà montré le mois dernier. La législation de la Colombie britannique est de plus en plus anti-japonaise. Elle a récemment interdit d'employer la main-d'œuvre asiatique dans les camps de bûcherons sur toutes les concessions d'exploitation forestière accordées par le gouvernement. La même interdiction a été édictée en ce qui concerne les pêcheries de saumon. Enfin la population blanche de Colombie demande le vote de lois analogues à celles de la Californie pour interdire la propriété immobilière aux Japonais. On annonce que le gouvernement de Tokyo fait actuellement un relevé des lois colombiennes antijaponaises pour adresser une protestation documentée à Londres au gouvernement impérial.

Les jésuites allemands au Japon. —

Nous avons déjà signalé le bénéfice que l'influence allemande au Japon devait tirer de l'établissement d'enseignement supérieur que les jésuites, recrutés surtout dans les provinces allemandes de leur ordre, se préparaient à ouvrir dans ce pays. Rien n'est plus instructif à cet égard qu'un article paru en juillet dans les *Katholische Missionen*, publiées à Fribourg en-Brigau et dont nous extrayons les passages suivants :

« Immédiatement après l'autorisation donnée le 28 mars par le gouvernement japonais, on annonça dans tous les grands journaux de Tokyo l'ouverture des cours supérieurs de philosophie, littérature, histoire, et de cours spéciaux de langue allemande. Les cours de langue allemande, qui sont donnés en dehors des cours de l'école supérieure, devaient être inaugurés le 10 avril.

« L'annonce parut, hélas ! un peu trop tard et des pessimistes purent même penser que c'était *trop tard* pour pouvoir commencer encore avec quelque espoir de succès. Contre toute attente, il se présenta, le 10 avril, aux cours de langue allemande une cinquantaine d'auditeurs des professions les plus variées, et leur nombre augmenta journellement. Et lorsque, le 21 avril, les cours supérieurs s'ouvrirent, on trouva le nombre des inscrits double de celui qu'on pouvait espérer d'après les évaluations les plus favorables.

« Dans son allocution, le P. Hoffmann, comme il le fit remarquer, saluait ces messieurs en langue allemande. L'allemand doit être la langue de l'enseignement à l'école supérieure.

« Ainsi, l'école supérieure fondée par la Com-

pagnie de Jésus est entrée dans le cercle des institutions sœurs académiques, comme la première école supérieure se servant de l'allemand comme langue d'enseignement.

« Les locaux provisoires sont déjà maintenant beaucoup trop étroits. Le plan déjà arrêté d'un grand établissement d'instruction sera bientôt mis à exécution. De même, les locaux de la maison des étudiants sont insuffisants. Outre les bâtiments pour l'enseignement, on a songé qu'au lieu des petites constructions séparées qui ont servi jusqu'à présent de logement aux étudiants, on élèverait une grande construction japonaise qui offrirait un logement agréable à plus de 100 élèves. De pareils logements sont une véritable bénédiction pour les bons et excellents éléments qu'on trouve dans la jeunesse studieuse de Tokyo, dans ce vaste océan de dangers qu'offre une ville géante comme Tokyo.

« Du côté anglais et américain, c'est-à-dire du côté protestant, on a fait beaucoup ici et des convois considérables ont été installés. Du côté catholique, on a fait jusqu'ici de faibles efforts et qui n'ont pas précisément eu un résultat encourageant.

« Il y a dix ans, on a attiré pour la première fois l'attention sur la fondation d'un établissement d'enseignement supérieur confié à la Compagnie de Jésus au Japon. C'est lentement que la semence s'est développée. Ceux qui actuellement sont les fondateurs espèrent que, quand dix autres années seront écoulées, l'établissement appelé déjà il y a 350 ans par les vœux du premier apôtre du Japon, saint François Xavier, sera complètement achevé dans toutes ses parties principales. »

L'effort des Allemands justifie tout ce que nous avons dit de la nécessité de soutenir l'école « l'Etoile du Matin », de Tokyo, qui a tant fait pour répandre la langue française au Japon.

L'ambassade de France. — Une décision récente fait changer de titulaire l'ambassade de France à Tokyo. Si elle perd le bénéfice de la longue expérience extrême-orientale acquise en Chine puis au Japon par M. Gérard, elle va être occupée par un homme qui a rendu d'éminents services au pays dans l'affaire la plus ardue que notre diplomatie ait eu à traiter ces dernières années : la question marocaine. Nos amis et associés du Comité de l'Afrique pourraient en dire long sur l'importance du rôle de M. Regnault au Maroc. Obligé de défendre nos intérêts dans ce pays non seulement contre les hostilités étrangères mais encore contre l'indifférence et voire même la malveillance de certains gouvernants français M. Regnault a plusieurs fois eu, de la conférence d'Algésiras jusqu'au traité de protectorat, à empêcher notre diplomatie de commettre des abandons irréparables. Sa devise aurait pu être le fameux : « Je maintiendrai ! » Bien que son application et sa fermeté soient des qualités précieuses sur tous les terrains. M. Regnault n'aura assurément pas les mêmes luttes à soute-

nir à Tokyo et l'ambassade de France dans un pays aussi aimable que le Japon était une récompense bien due pour six années de luttes marocaines incessantes.

On lit dans le *Temps* :

A la suite de l'envoi en mission d'un architecte de l'État le gouvernement a approuvé les plans du monument qui serait construit à Tokio pour y installer l'ambassade de France. Le montant du devis est de 4.255.565 francs. Les dépenses d'ameublement ne sont pas comprises dans ce chiffre, non plus que les peintures et les tapisseries. Le gouvernement vient de saisir la Chambre d'une demande de crédit de 185.000 francs en vue de commencer cette année les travaux.

PERSE

La situation intérieure. — Au début de ce mois les rues de Téhéran ont été le théâtre de nouvelles bagarres, cette fois entre les bakhtiaris et les gendarmes du colonel Hjalmarson. Dans la nuit du 5 au 6, une première rixe éclata au cours de laquelle un gendarme fut blessé à la jambe et six de ses collègues emprisonnés et maltraités. Le lendemain des patrouilles de bakhtiaris armés parcoururent les rues, tandis que les gendarmes prirent place dans le quartier des légations. La bataille dura près de deux heures faisant des blessés dans les deux camps, parmi lesquels un officier suédois, le capitaine Poncet. A la suite d'une conférence tenue entre les officiers de la gendarmerie et les chefs bakhtiaris dans la maison de Samsam es Sultaneh, ces derniers auxquels l'opinion publique était hostile, consentirent à désarmer leurs hommes. Comme suite à ces incidents, le gouvernement persan, conformément aux termes d'un accord conclu pour le renvoi de Téhéran de 550 bakhtiaris, en a fait partir un détachement armé de 30 hommes le 18 août. D'autres détachements ont suivi au fur et à mesure.

Le colonel Hjalmarson a demandé de nouveaux officiers suédois pour la Perse. Comme le ministre des Affaires étrangères de Suède a reçu du gouvernement anglais une communication annonçant que ce dernier n'a rien à objecter, il fera droit à la demande.

Un incendie a éclaté le 19 dans la demeure du ministre de l'Intérieur Ain-ed-Daouleh, démissionnaire depuis le 16 août, et s'est étendu à celle du Régent dont une partie a été détruite. Quantité d'archives ont été brûlées.

Le 1^{er} août, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le jeune Shah a reçu le corps diplomatique. En réponse au discours de félicitations, Sa Majesté a annoncé que les élections pour le Medjliss allaient bientôt commencer, le firman déclarant ouverte la période électorale ayant été signé. D'autre part, le ministre de l'Intérieur a télégraphié aux gouverneurs des provinces en vue des mesures à prendre dès maintenant. Le

ramazan avec ses jeûnes et ses prières apportera peut-être quelque retard dans la réalisation de ces projets. Ayant terminé la cure qu'il faisait à Evian-les-Bains, le régent Nassir-el-Molk a quitté Lausanne le 21 août pour Téhéran, via Zurich et Vienne.

Montaz el Vérach, ancien secrétaire de la légation de Perse à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la sûreté générale au ministère de l'Intérieur, est mort presque subitement à Téhéran; il était le frère de S. E. Samad Khan, ministre de Perse à Paris, à qui nous adressons dans ces douloureuses circonstances nos plus sincères condoléances.

Un débat au Parlement anglais. — Un important débat a eu lieu le 28 juillet à la Chambre des lords, à la suite de la publication du dernier *Livre Bleu* que nous avons signalé ici même. Lord Curzon a ouvert la discussion. La lecture de ce *Livre Bleu* ne l'a pas encouragé à être optimiste, et il craint bien que la sombre peinture de la Perse méridionale, « abandonnée à la rapine et au brigandage, où le commerce est stagnant, où les bandes armées agissent selon leur bon plaisir, où les officiers anglais sont volés, attaqués et quelquefois tués » ne soit encore d'une réelle actualité. Toute différente est la situation de la Perse septentrionale, et cela est dû au maintien des troupes russes. Nul doute que la Russie comme la Perse n'y trouvent leur compte; mais le noble lord se demande si le maintien d'une force armée aussi importante est proportionné à la nécessité d'assurer l'ordre et conforme à l'esprit de la convention anglo-russe de 1907. « Nous ne pouvons en Angleterre, a-t-il dit, nous laver les mains de toute responsabilité pour ce qui arrive. Nous ne pouvons voir sans crainte l'occupation militaire continue d'un pays dont nous avons toujours proclamé l'indépendance. » La Convention de 1907 avait divisé la Perse en trois zones. Six années ont passé et on a toujours agi comme si la zone neutre était une zone anglaise. « Je demande au gouvernement à pratiquer une politique basée sur la reconnaissance de ce fait que les conditions ont changé et qu'aussi longtemps que la zone neutre demeure telle, nous n'avons pas le droit de prêter de l'argent anglais et indien, comme nous l'avons fait. Vous pourrez me dire : tout cela est vrai en théorie, mais en pratique que se propose-t-on? A mon avis, nous devons nous efforcer à soutenir l'autorité du gouvernement persan, non seulement dans un coin, mais sur toute l'étendue de la zone neutre, à l'aider à lever une force suffisante au rétablissement de l'ordre dans cette partie du pays, à y construire enfin des chemins de fer. »

Le vicomte Morley a répondu à son interlocuteur en lui résumant ainsi la politique du gouvernement anglais : 1° maintien de l'esprit et de la lettre de la Convention anglo-russe; 2° maintien de l'indépendance de la Perse et abandon de toute idée de partage; 3° fidélité à l'accord et aux engagements pris en vue du bien de la Perse; 4° per-

pétuité des constitutions gouvernementales; 5° aide continuel à la Perse par des conseils ou tout autre moyen qui semblera utile ou prudent; 6° aide financière propre à restaurer l'ordre dans le sud de la Perse.

Le marquis de Lansdowne, qui après lord Morley prit la parole, dit : « La difficulté du problème vient de ce que, en réalité, nous avons à concilier deux politiques opposées. Nous désirons maintenir l'intégrité et l'indépendance de la Perse, d'un côté et de l'autre nous voulons conserver la convention anglo-russe qui implique une double tutelle de deux puissances sur la Perse, tutelle qui en fait est difficilement conciliable avec l'indépendance du gouvernement persan. J'ose espérer qu'en ce qui concerne la zone neutre nous regarderons les faits plus courageusement en face que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Nous assumons des responsabilités dans ce pays, il me semble que nous ne reconnaissons pas suffisamment que l'exercice de ces responsabilités entraîne l'assurance de certains droits. »

Et lord Lansdowne en arrive à la construction de lignes commerciales : « De toutes les propositions faites pour remettre la Perse sur pied, la meilleure encore, dit-il, me paraît être la construction de lignes commerciales dans le Nord de la Perse, celle qui apportera le plus sûrement la civilisation et l'ordre que toute autre, et je ne puis blâmer la Russie de construire des lignes commerciales dans le Nord, à condition que son activité dans le Nord soit contrebalancée par une activité semblable dans le Sud. » Pour le Transpersan, bien qu'affectant directement la défense de l'Inde, lord Lansdowne n'y est pas systématiquement hostile. « Là où une grande ligne nationale est réellement requise, il est impossible pour une grande puissance, parce que cette ligne est uniquement contraire à ses desseins politiques, de s'opposer à sa construction. » Il faut s'arranger surtout pour que cette ligne soit stratégiquement et politiquement aussi avantageuse que possible. Le marquis de Crewe a répondu que le Transpersan n'était d'ailleurs qu'à l'état de projet et que lui en toute sincérité préférerait voir construire « des séries de lignes à embranchement qu'une seule ligne centrale ».

L'impression causée en Russie par les déclarations faites à la Chambre des Lords et résumées ci dessus a été bonne, au dire du correspondant pétersbourgeois du *Times*. Le discours de lord Morley a été jugé d'une grande correction et celui de lord Curzon a été très discuté, sinon complètement approuvé. « L'orateur a cherché une difficulté réelle, écrit le correspondant anglais, quand il a rappelé que les officiers de la gendarmerie suédoise ne sont engagés que pour trois ans et qu'ils n'aient pas possibilité de rester après expiration de leurs contrats. » Les nouvelles arrivant de Perse à Saint-Pétersbourg signalent cependant quelques succès dus à la louable activité et aux courageux efforts de la gendarmerie suédoise. C'est ainsi que des caravanes ont pu se rendre en sécurité de Bouchir à Chiraz, que le

courier postal venant de cette dernière ville a atteint Téhéran quinze jours plus tôt qu'auparavant. La route de Kirman à Bender-Abbas est sérieusement assainie. Une expédition est partie de Téhéran contre les Baloutchis, et le colonel Hjalmarson a l'intention de créer une force régulière de gendarmerie pour le district de Kirman. En dépit de ces efforts et de ces succès et de l'appui prêté par le ministre d'Angleterre, les difficultés augmentent plutôt qu'elles ne diminuent pour la police suédoise. Les secours font défaut : le major Siévert, commandant le détachement de Chiraz, a été déplacé à cause de divergences d'opinion avec le gouverneur général du Fars, Mukbir-es-Sultaneh.

Trois forces sont actuellement groupées à Téhéran ; la brigade de cosaques persans sous le commandement d'officiers russes, la gendarmerie suédoise et les tribus bakhtiaris. Une certaine jalousie bien naturelle les divise, s'opposant à tout progrès rapide. De ces trois corps de troupes celui des bakhtiaris est certes le moins digne d'éloges. La chasse qu'il a donnée à Salar-ed-Daouleh, le laissant échapper sans cesse, en est la plus éclatante démonstration.

Quelle est dans tout cela la politique anglo-russe ? « Le gouvernement russe, écrit le correspondant du *Times*, semble, entièrement partager la disposition du gouvernement anglais qui est de ne rien faire de nouveau ni de bien défini en Perse. » Il faut attendre, dit-on en Angleterre : tôt ou tard il se produira quelque chose. Il n'est personne de sérieux qui puisse penser que le retour du Régent fasse sortir le char de l'Etat persan, de l'ornière où il est embourbé. Chacun désire en secret le partage du pays entre les deux tuteurs, et c'est là fatalement ce qui doit arriver si l'on n'avise à d'autres moyens. Le meilleur et le plus urgent c'est de prêter assez d'argent au trésor persan lamentablement vide, pour qu'une fois pour toutes le gouvernement de Téhéran puisse l'employer à rétablir l'ordre chez lui et à mettre en chantier quelque entreprise productive. Cette question d'emprunt est intimement liée à celle de la construction des chemins de fer en Perse. « Ici on doit dire que les déclarations de lord Morley et de lord Crewe peuvent porter à une fausse interprétation. Bien qu'il soit exact que l'Angleterre ne s'est pas officiellement engagée dans le projet du transpersan, il est vrai qu'elle a pris une plus grande part que ne veulent l'avouer les porte-paroles habituels du gouvernement. Il est certain que tôt ou tard la Perse obtiendra un grand emprunt sous une forme ou une autre et que les gouvernements russe et anglais ont promis leur appui en ce qui concerne cet emprunt aux groupes financiers intéressés dans le projet du transpersan. Qui plus est la Perse s'est garantie du succès dans les deux cas en n'accordant une concession de voie ferrée qu'à condition d'obtenir un emprunt qui sortirait au printemps de 1914. »

L'attitude hésitante de l'Angleterre en ce qui concerne le Transpersan est assez mal vue en

Russie où la future ligne — tracé à part — est considérée comme une nécessité politique et commerciale. Le groupe russe du Transpersan est composé d'hommes résolus à aboutir et qui ont réussi à se concilier l'appui de toutes les branches de l'industrie, sauf peut-être celle du coton dont M. Christofnikof de Moscou est un des principaux représentants. Il est presque superflu d'ajouter que les promoteurs les plus acharnés de ce projet sont connus pour leurs sentiments anglophiles. Quelques-uns d'entre eux sont membres de la Douma et leur principal argument est que le Transpersan servira les intérêts réciproques de la Russie et de l'Angleterre en Asie et fortifiera de mille manières les relations amicales de ces deux grandes nations.

Questions financières. — Dans son discours à la Chambre haute, lord Curzon, ainsi que nous le signalons plus haut, avait fait allusion à la participation financière de l'Angleterre et de l'Inde dans les affaires persanes. Les journaux anglais publient des extraits d'un « parliamentary white paper » dans lequel est justement indiqué le montant de la dette de la Perse envers le gouvernement anglo-hindou. Cette dette comprend jusqu'à ce jour :

	Liv. st.
Une partie de l'emprunt anglo-hindou de 1903-1904 (remboursable en mars 1928).....	314.281
Avance anglo-indienne en février 1912.....	100.000
Avance anglo-indienne en août 1912 après la défaite de la gendarmerie dans le Fars.....	25.000
Avance anglo-indienne en novembre 1912 à l'usage du gouverneur général du Fars.....	15.000
Avance anglo-indienne en avril 1912 pour les besoins administratifs comprenant 30.000 liv. st. pour le Fars et 10.000 pour les douanes de Bouchir.....	200.000
Avance anglo-indienne en mai 1913 pour la gendarmerie du Fars.....	100.000
	754.281

L'emprunt 1903-1904 porte intérêt à 5 0/0 ; les autres emprunts à 7 0/0.

La frontière turco-persane. — Nous avons annoncé dans notre dernière chronique qu'une commission internationale serait nommée à bref délai pour délimiter la frontière turco-persane dans le voisinage du lac d'Ourmiah et de Mohammerah sur les bases du traité d'Erzeroum de 1847. La Perse abandonne toute réclamation sur les territoires de la partie ouest de la province de Zohab, tandis que la Turquie fait de même pour des terrains montagneux situés dans l'Est de la province y compris la vallée de Kerrind. La Perse se désintéresse de la ville de Souleimania ; la Turquie reconnaît à la Perse des droits souverains sur la ville et le port de Mohammerah, l'île de Khizr et les terres de la rive gauche du Chatt-el-Arab habitées par des tribus d'origine persane. Telles sont les grandes lignes d'un accord qu'il faut espérer prochain, mais qui n'en sera pas moins encore vivement discuté.

ASIE ANGLAISE

L'emplacement et la construction de la nouvelle Delhi. — La nouvelle capitale de l'Inde britannique n'est pour ainsi dire pas encore sortie de terre que déjà son histoire a commencé. Indépendamment des raisons politiques et stratégiques qui ont motivé le transfert de la tête et du cœur du gouvernement anglais depuis les bords de l'Hougly jusque sur les rives de la Djumna et qui ont fait préférer Delhi à ses compétitrices, on doit en effet considérer comme appartenant à l'histoire de la ville naissante les discussions qui ont eu pour terme le choix de son emplacement, comme aussi celui du style architectural de ses édifices.

Est-il besoin d'indiquer l'intérêt capital que présente, à de multiples points de vue, la détermination du site d'une grande ville? ou même d'énumérer les différents éléments susceptibles d'influer sur une telle détermination? Les études, actuellement très poussées de « géographie urbaine » ont beaucoup trop traité ce sujet pour que nous nous y arrêtions ici, même sommairement. Contentons-nous de constater que l'emplacement de la nouvelle capitale de l'Empire des Indes est, depuis bientôt six mois, définitivement choisi. Il ne l'était pas naguère, au moment où M. Charles-Endes Bonin entretenait les lecteurs de l'*Asie française* du « transfert à Delhi de la capitale des Indes » (numéro de janvier 1912); on pensait alors que la ville anglaise se dresserait au Nord-Ouest de la ville existante et du Ridge, sur l'emplacement du camp des Durbars. En dernière analyse, il n'en a pas été ainsi : la commission d'experts venue dans l'Inde au cours de la dernière saison froide a estimé préférable de lui assigner une place dans la vaste plaine qui s'étend au Sud de la Delhi contemporaine et où depuis les temps védiques tant de capitales ont laissé des ruines en témoignage de leur éphémère postérité. Après avoir pris connaissance des rapports de cette commission, comme aussi des rapports militaires et médicaux qui lui avaient été soumis, d'autre part, le Conseil exécutif s'est rallié à cette opinion, et le 7 mars dernier, a pris une décision ferme en ce sens.

Très sérieux sont les motifs de cette détermination, tels qu'ils ressortent du second des trois rapports successivement rédigés par la commission de l'emplacement de la ville de Delhi (Delhi Town Planning Committee). Sans doute, les membres de cette commission — le capitaine George S. C. Swinton, et MM. John A. Brodie et l'architecte Edwin Lutyens, — ne considèrent nullement comme impossible de bâtir au Nord de la cité impériale projetée; ils reconnaissent même les grandes « possibilités architecturales » de ce site, mais il faudrait se contenter d'une superficie de 3 milles carrés et se plier aux exigences du terrain; or c'est précisément le contraire qui doit se faire, et il faut avoir foi dans l'avenir de la

nouvelle capitale et en prévoir l'expansion possible. Placée au point central du système des voies ferrées de l'Inde, douée d'un grand prestige historique et artistique, voici que Delhi, disent-ils, redevient une fois de plus la capitale gouvernementale de la contrée; nécessité, commodité et convenance, mode, tout contribuera à son peuplement et à son extension. Aussi faut-il lui ménager la faculté de s'agrandir. Mais sera-ce possible au Nord, où le terrain est plus coûteux qu'au Sud, où l'appropriation de ce même terrain exige de plus grandes dépenses, où le sol est moins bon, où les conditions climatiques sont moins favorables? La commission tient l'emplacement du septentrion pour trop restreint et trop accidenté à la fois; elle estime impossible d'y établir en toute sécurité une cité vraiment digne de ce nom; elle estime moindres les possibilités d'extension, beaucoup plus considérables les dépenses d'aménagement et d'assainissement, si tant est qu'un sol aussi alcalin et aussi pauvre puisse être rendu réellement sain. C'est pourquoi elle refuse de donner au gouvernement des Indes le conseil de choisir le Nord de la Delhi actuelle comme emplacement de la capitale impériale.

Dans son troisième rapport, daté de Delhi le 20 mars 1913, — postérieur par conséquent de quelques jours à celui dont nous venons d'indiquer les conclusions, — la commission fait ressortir les avantages de l'emplacement situé au Sud de la ville actuelle, autrement dit d'une partie de la vaste plaine dont le koutab Minar marque l'extrémité méridionale. Plaine historique s'il en fut, qui joue déjà un rôle dans la légende brahmanique et dans les grands poèmes de l'Inde! Plaine qui répond, du moins dans une certaine mesure, aux multiples exigences politiques, administratives et sanitaires dont la commission avait le devoir de tenir compte. La future cité doit pouvoir se développer autant qu'il sera nécessaire; elle doit être aménagée de manière à être habitable pendant sept mois, durant lesquels la température oscille entre les environs du point de congélation et un maximum de 40° C.; dans un pays aux brusques variations de température et de pluviosité, où les fleuves coulent à pleins bords, dont la réputation malarique est fâcheuse, les conditions sanitaires doivent être particulièrement étudiées et il faut pouvoir y combattre les conditions locales de poussière, de rayonnement, de sécheresse, enfin y aménager les canaux d'irrigation sans lesquels ni la verdure ni les arbres ne peuvent prospérer à Delhi. Or, à toutes ces conditions, la plaine située au Sud et au Sud-Ouest de Delhi se prête mieux que le Nord, et c'est là, au delà des remparts de la ville actuelle (entre la porte d'Adjmere et celle de Lahore) et jusqu'à la rive gauche de la Djumna à l'Est, jusqu'à la continuation du Ridge au Sud du Sadr Bazar à l'Ouest, enfin jusqu'au tombeau de Safdar Jang au Sud, que s'élèvera la cité nouvelle, sur un terrain d'une largeur maxima de 4 milles et demi et minima de 2 milles et demi.

Là, presque en plein centre, sur la colline de

Rai Sina, se dresseront, dominant tout et visibles de partout, le palais du Gouvernement et la salle du Conseil, entourés de jardins et de parcs se prolongeant jusqu'aux pentes du Ridge que couronnera un spacieux amphithéâtre. A l'Est et en avant du palais du Gouvernement, sur les flanes mêmes de la colline, une vaste plate-forme surélevée, véritable forum flanqué par les ministères ou secrétariats, d'où des plans inclinés conduiront au début d'une grande et large avenue centrale, bordée d'arbres et ornée de fontaines et de statues allégoriques symbolisant les différentes provinces de l'Inde ; par cette avenue large d'environ 150 mètres, la grande artère de la cité impériale, le visiteur pourra gagner la Djumna et Indrapat, ou encore, au moyen de grandes avenues ombragées coupant la précédente à angles droits, pénétrer dans des voies secondaires également plantées d'arbres, et gagner les autres édifices publics ou les maisons particulières, les pentes du Ridge que l'on projette de reboiser, ou le vaste parc que l'on veut aménager entre la cité actuelle et la ville nouvelle.

Voilà en quelques mots les grandes lignes du plan de la nouvelle Delhi indiqué et tracé par la Commission dans son troisième rapport, celui à l'exécution duquel il appartiendra — en tant du moins qu'il le fera sien — au ministère de l'Intérieur du gouvernement de l'Inde de veiller (1). Mais tandis que la Commission étudiait sur place, longuement et minutieusement, les questions dont nous venons d'indiquer la solution, les artistes soulevaient une autre question encore, celle de savoir comment, c'est-à-dire dans quel style serait bâtie la future cité impériale. Devrait-elle constituer en quelque manière une réplique des villes indigènes, ou, au contraire, être bâtie à l'européenne, sans aucun souci d'adaptation au style ou plutôt à l'un des styles usités dans le pays ? Artistes et amateurs, lord Curzon en tête, sont intervenus dans la discussion, au cours de laquelle l'encre a coulé à flots. On a pensé, finalement, qu'au lieu d'adopter l'une ou l'autre de ses conclusions extrêmes, mieux valait prendre un tiers parti ; ni simple transplantation, dans le Sud-Ouest de la Delhi d'aujourd'hui, d'un style européen suranné, d'une architecture bâtarde où le roman et le gothique se mêleraient aux styles du pays, ni non plus copie servile d'un style indien quelconque ; on a estimé qu'il convenait de donner à la future ville officielle l'allure et le caractère d'une capitale anglaise, tout en s'inspirant le plus possible des styles et des monuments de la contrée même. A une aussi petite distance de la ville du Shah-Jehan, au milieu de tant de monuments épars sur l'emplacement des anciennes capitales ayant précédé la ville moderne, ne convient-il pas de se souvenir du passé et des gloires artistiques du pays où va s'élever la nouvelle cité, et cela tout en construisant une capitale vraiment représentative du gouvernement

(1) Voilà ce qui ressort formellement d'une réponse du sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde à la question que lui posa, en janvier dernier, un membre de la Chambre des communes.

britannique ? Telle est la tâche que devront remplir les architectes de la future capitale des Indes, MM. Edwin Lutyens et Herbert Baker, chargés de donner à leurs collaborateurs les idées directrices. Pour les assister dans cette œuvre délicate, ces artistes se sont associé sir Swinton Jacob, qui a construit dans Radjpoutana des monuments très appréciés de style indo-musulman.

Dès maintenant, pour dresser les plans du palais du gouvernement et d'autres édifices importants, les architectes doivent tenir compte d'une foule de points de vue différents : les conditions climatiques, le sentiment indien, les exigences officielles, voilà des éléments qu'il leur faut concilier, et il leur faudra en outre prévoir qu'ils devront recourir, autant que possible, pour édifier les monuments conçus par eux, à des matériaux tirés du pays même et à des artisans indigènes.

Programme complexe et difficile à remplir, mais vraiment symptomatique dans sa teneur ! Il témoigne, lui aussi, de l'effort tenté par les Anglais pour manifester, de toutes les manières, leur bonne volonté et l'orientation nouvelle de leur politique indigène.

ASIE RUSSE

Le développement des voies de communication. — Le gouvernement russe a autorisé l'étude de cinq nouvelles lignes de chemins de fer destinées à améliorer les communications dans la Sibérie occidentale. La première relierait Atchinsk sur le Transsibérien à Iénisséisk, port fluvial situé sur l'Iénisséi, en aval du confluent de la Tougounska. La seconde de ces lignes relierait Orsk, dans la province d'Orenbourg, à Aktioubinsk, au Sud du fleuve Ourat. La troisième, destinée à relier les eaux navigables du bassin de l'Iénisséi à celui de l'Obe, quitterait le premier de ces fleuves près du confluent de la Bolchoi Kass pour rejoindre la rivière Keta, affluent de l'Obe. La quatrième de ces lignes servirait à desservir les régions fertiles du Haut-Obe en amont du Transsibérien : elle relierait Kousnesk à Barnaoul, et remonterait de là vers le Nord pour rejoindre le Transsibérien. Enfin un chemin de fer reliant Obdorsk près de l'embouchure de l'Obe dans l'Océan Glacial à Medynsk, point situé sur la mer de Barrent, servirait à permettre de transporter sur une mer toujours accessible en été les marchandises qui auraient descendu l'Obe et ses affluents. Ainsi le commerce de cette partie de la Sibérie pourrait éviter la navigation de la mer de Kara qui n'est jamais assurée.

Signalons à cet égard que le fameux explorateur polaire D^r Nansen vient de quitter Vardo en Norvège, sur un navire de 1.800 tonnes pour se rendre à l'embouchure de l'Iénisséi. Il est parti avec une cargaison envoyée par l'Etat russe dans

les provinces sibériennes, et il doit revenir avec des marchandises de ces pays et se composant surtout de cuirs mongols ayant descendu l'énist. Le D^r Nansen ne savait pas s'il passerait par le détroit de Yougor entre l'île de Vaigatch et le continent, par le détroit de Kara entre cette île et la Nouvelle-Zemble, par le détroit de Matotchkin qui sépare les deux terres composant la Nouvelle-Zemble, ou encore au Nord de celle-ci. Cette hésitation montre à quel point l'entrée de la mer de Kara est encore difficile : la décision du D^r Nansen devait d'ailleurs être déterminée par l'état des glaces que les stations de radio-télégraphie établies par le gouvernement russe sur les côtes de la mer Arctique devaient lui signaler.

AUSTRALASIE

Le mouvement d'immigration en Australie. — Nous avons signalé en son temps le mouvement qui s'était produit en Australie pour augmenter l'immigration. A la suite de la guerre russo-japonaise, cette immense colonie, qui n'a pas encore 5 millions d'habitants, se sentit tout d'un coup singulièrement vide en présence des masses asiatiques. A ce moment, elle a non seulement organisé sa défense en obligeant tous ses citoyens à faire certaines périodes d'exercice, mais encore elle a commencé à revenir sur la politique d'exclusivisme que poursuivaient ses ouvriers; désireuse de ne subir la concurrence d'aucune main-d'œuvre étrangère elle cherche au contraire à attirer le plus possible les immigrants européens et en particulier anglais. Cet effort produisit des résultats, puisque, en 1908, l'immigration se montait à 72.000 individus; en 1909, à 83.000; en 1910, à 95.000; en 1911, à 141.000 et en 1912 à 166.000. Cependant, depuis le mois de janvier, on constate un grand ralentissement dans ce mouvement. Chaque mois de l'année 1913 présente un déficit marqué sur ceux de l'année précédente. Ce ralentissement serait dû à ce fait que le mouvement des affaires dans le monde entier a été entravé par la crise financière consécutive à la guerre balkanique, et aussi à l'effort de plus en plus intense du Canada pour attirer sur son territoire tous les immigrants disponibles dans les Iles britanniques.

NOMINATIONS OFFICIELLES

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand officier :

M. Gérard (Auguste), ambassadeur à Tokio.

Au grade de commandeur :

M. d'Anthouard, ministre plénipotentiaire de 1^{re} cl. et M. le D^r Yersin, directeur de l'Institut Pasteur de l'Indochine.

Au grade d'officier :

MM. Steeg, Padoux (Georges), Lefèvre-Pontalis (P.-A.), ministres plénipotentiaires; Dejean de la Batie et Bousquet, con-

suls généraux; Couget, consul général à Beyrouth; Ledoux, consul de 1^{re} cl. à Constantinople; Paul Labbé, secrét. général de la Société de géographie commerciale; Loisy, inspecteur des colonies; Gaston Calmette, publiciste; le D^r Maurice de Fleury.

Au grade de chevalier :

MM. A. Chaumeix, du *Journal des Débats*; Christian Schefer; Bouzom, consul de 1^{re} cl. au Caire; Clavery (Edouard); Réau, Blanchet, consuls de 2^e cl.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Regnault est nommé ambassadeur de France à Tokio;
M. Delavaud, ministre plénipotentiaire, est chargé d'une mission.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Missions. — M. le général de division Eydoux a reçu rang et prérogatives de commandant de corps d'armée.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le commandant Pageot est nommé attaché militaire en Suisse.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le colonel Charles Mangin est promu au grade de général de brigade.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le lieutenant-col. Corre; les capit. Vidalenc, Caillette et Changeux; le lieutenant. Vadrot et le sous-lieut. Lalanne sont affectés au 9^e rég.

Cochinchine. — MM. le chef de bataillon. Meunier; les capit. Leseurre et Coquebert et le sous-lieut. Vivet sont placés au 11^e rég.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le capit. Poinat et le lieutenant. Aliotti sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Côte des Somalis. — M. le méd.-maj. de 2^e cl. Le Roy est désig. pour la Côte des Somalis.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — MM. les mécanic. ppaux de 2^e cl. Vivier et Venaud sont désig. pour le *Latouche-Tréville*.

Extrême-Orient. — M. le mécanic. inspect. de 2^e cl. Halter est désig. pour le *Montcalm*;

M. le mécanic. ppal de 2^e cl. Bourliès est désig. pour le *Mousquet* à Saïgon;

M. l'enseig. de 1^{re} cl. Guitton est désig. pour la *Décidée*;

MM. le lieutenant de vaiss. Leréverend et l'enseig. de 1^{re} cl. Saugrain sont désig. pour la *Manche*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine aux emplois suivants :

Administrateur de 2^e classe.

M. Breucq (Désiré-Appolinaire), administrateur de 3^e cl.

Administrateur de 3^e classe.

M. Violla (Frédéric-Alexandre), administrateur de 4^e cl.

Administrateurs de 4^e classe.

MM. Lemasson (Albert-Louis-Emile); Collet (Marius-Auguste); Servoise (Georges-Léon); Bougier (Georges-Eugène); Fontaine (Louis-Alexis); Dupuy (Paul-Justin-Hippolyte), administrateurs de 5^e cl.

Administrateurs de 5^e classe.

M. Rivoal (Henry-Georges), élève administrateur;

MM. Guiraud (Joseph-Gabriel); Rognoni (Antoine-François); Marty (Pierre-Auguste); Vitry (Paul); Fleury (H.-P.-M.-A.); Dufaure (Georges-Louis); Jamon (Eugène); Lacombe (Alexis-Elie); Tanqueray (Fernand-Albert), commis de 1^{re} cl. des services civils.

Bibliographie

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

Les vingt-cinq récits du mauvais génie, traduits de l'Hindi par MATHILDE DEROMPS. — Paris, Paul Geuthner, 1912, in-12 de 236 p. ; 6 francs.

Le *Baitâl Pacisi* est un recueil de contes, au nombre de 25, qu'un mauvais génie fait au roi d'Ujjain Bir Bikramâjit pour l'amener à rompre le silence qu'il a promis de garder dans une circonstance particulière. De là le titre de : *Les vingt-cinq récits du mauvais génie*. Vingt-quatre fois le roi, oublieux de sa promesse, répond de manière satisfaisante aux questions ou plutôt aux énigmes qui lui sont posées par le mauvais génie ; la vingt-cinquième fois, il ne le peut pas, mais le génie ne lui en tient pas rigueur, et il fournit même à Bir Bikramâjit les moyens de déjouer les embûches de son plus redoutable ennemi.

Composé d'abord en sanscrit, puis traduit dans cette variété de l'hindi qu'est le vitâla-pancavimçati, enfin dans l'hindi populaire, ce recueil vient d'être soigneusement traduit de l'hindi en français par Mlle M. Deromps. Un résumé de chaque récit et une brève étude — trop brève à notre gré, — sur l'intérêt historique du *Baitâl-Pacisi*, — dont les contes décrivent ce même état social dont les lois du Manou font connaître le tableau théorique — (p. 25-46) et sur ses qualités littéraires (p. 46-48), précèdent la traduction de Mlle Deromps et permettent de prendre plus d'intérêt à sa lecture.

H. F.

A travers l'Inde, par le capitaine CLAUDE LAFONTAINE, chez Plon-Nourrit et C^{ie}.

Dans ce petit livre, le capitaine Claude Lafontaine nous promène de ville en ville, de Bombay à Ceylan. L'auteur a parcouru très rapidement le pays, il a néanmoins eu le temps de noter les détails curieux et pittoresques, et il présente de ce qu'il a vu un tableau très vivant, écrit dans un style alerte et captivant. Il décrit d'abord Bombay, le plus grand port de l'Inde, où converge par les différents réseaux toute la population agricole, minière, manufacturière du pays. C'est la ville la plus moderne de l'Inde. Cependant, sur 821.764 habitants, elle ne comprend que 10.000 Européens ; le reste est composé de gens de couleur. Détails intéressants sur les Parsis avec leurs tours de silence. Ahmedalad reste la cité mongole par ses monuments, ses mœurs, sa population vive et intelligente. Ajmare est purement orientale : là « tout ramène vers d'autres âges jusqu'aux époques de notre Bible ». Jeypore est la capitale du Rujpoutana, le type des Etats dont les Anglais ont respecté l'indépendance, se contentant d'éduquer et de surveiller les princes qui, peu à peu, modernisent leur administration. La ville elle-même, « la ville rose », nous transporte en pleine féerie. Amritsar, la Roume des Saklosi, est célèbre par son Temple d'or, qui garde les textes manuscrits authentiques où sont fixés les dogmes du Credo-Sikh. La fondation de Delhi remonterait à quinze siècles avant notre ère ; mais sa gloire date de la domination mongole du xx^e siècle. Le plus célèbre de ses monuments, la plupart en ruines, est le palais de Shah Jahan. Au Sud, Luknow évoque le souvenir de la révolte des cipayes. C'est là que le conquérant a concentré une formidable organisation militaire. Bénarès, au contraire, est la ville sainte avec son Gange divin, ses mille temples et ses 300 mosquées, ses 28.000 brahmanes. Ici s'épanouit dans une lumière radieuse la vie hindoue avec ses multiples et déconcertantes pratiques religieuses. Cal-

cutta est moins intéressante : ce n'est (ou plutôt ce n'était) que la capitale politique de l'immense empire Indian, dont elle demeure toujours une grande ville.

A côté de ces nombreuses cités de population considérable, d'animation intense, Pondichéry paraît bien triste et bien sombre. C'est une ville qui meurt et avec elle meurent les derniers restes de l'empire de Duplex. Quel contraste entre elle et Ceylan et Colombo ! Voilà un véritable pays de rêve : c'est la forêt équatoriale, la végétation exubérante, « c'est l'ère enchantée, l'île heureuse où tout est plus beau et plus doux qu'ailleurs, où les heures coulent parfumées parmi les fleur éternelles ».

Cette analyse succincte d'*A travers l'Inde* montre bien ce qu'on doit chercher dans le livre du capitaine Claude Lafontaine ; on y trouve une excellente description du décor indien, du vernis superficiel ; que se passait-il plus profondément ? Le voyageur ne le dit pas et ne peut pas le dire, car il a passé trop vite, — comme tous les touristes, — et c'est aux Anglais seuls que l'on peut aller le demander.

J. CORNILLON.

ANNONCES DE LIVRES NOUVEAUX (1)

Avec ou contre l'Islam, par M. LUCIEN HUBERT.

Vient de paraître une brochure publiée par les soins de la revue *La Correspondance d'Orient* sous le titre : « Avec ou contre l'Islam ».

L'auteur, M. Lucien Hubert, sénateur, président du Comité consultatif des Affaires indigènes au ministère des Colonies, y examine le problème capital des rapports des Etats européens et de l'Islam qui, montre-t-il, serait à la veille de se ressaisir déjà. Il s'établirait, dans le monde, entre tous les disciples du prophète, une solidarité intellectuelle et économique sous des aspects différents : nationalisme en Egypte, antihindouisme aux Indes, mécontentement ou hostilité ailleurs. Qu'allons-nous faire ? Serons-nous des alliés ou des ennemis. C'est la question que se pose M. Lucien Hubert.

Epopées africaines, par le COLONEL BARATIER. Edition définitive ornée de 7 portraits et de deux cartes. Un volume in-16. Prix 3 fr. 50, librairie académique, Perrin et C^{ie}, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Tout le monde se souvient encore de l'immense succès qu'ont obtenu, dans leur édition populaire, ces *Epopées africaines* où le colonel Baratier a réussi vraiment à animer d'un souffle « épique » la forte et vivante peinture de maints exploits merveilleux accomplis autour de lui, pendant les luttes glorieuses qui nous ont assuré la possession de quelques-unes des parties de notre empire colonial d'Afrique. C'est de ce même livre que l'auteur nous offre aujourd'hui une édition nouvelle, et, cette fois, « définitive », soigneusement revue et accompagnée des portraits authentiques des plus touchants d'entre ces obscurs et sublimes héros, tels qu'un capitaine Grosdemange, un lieutenant Maritz, ou un sergent Moriba, qui grâce au colonel Baratier ont pris place désormais, dans notre cœur, à côté d'un chevalier d'Assas ou d'un tambour Bara. Le livre bienfaisant que nous avons eu tant de joie à parcourir, voici que nous allons pouvoir maintenant l'installer à Jemeure sur l'un des plus proches rayons de notre bibliothèque ; mais non pas avant que la nouvelle toute fraîche de l'arrivée à Paris d'un bataillon de tirailleurs sénégalais nous ait stimulés à relire tout de suite, dans ce livre, les pages enflammées où nous sont précisément racontées les premières prouesses de ces intrépides petits soldats, — dignes frères et émules de l'immortel sergent Moriba Keita, qui, se faisant tuer pour défendre son lieutenant, disait à celui-ci : « Voyez-vous, mon lieutenant, la vie d'un officier européen est précieuse : la mienne ne l'est pas ! »

(1) Les livres à annoncer doivent être envoyés à M. Robert de Caix, 45, avenue de Tourville.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 47.